



Master 2 Mention santé publique
Parcours « Enfance, jeunesse :
politiques et accompagnements »
Promotion : **2021-2022**

Les politiques locales de jeunesse
déléguées de la Ville vers le milieu
associatif :

L'exemple des Maisons de Quartier à Rennes

Morane MARLEC

Juin 2022

Sous la direction de
Patricia LONCLE

Remerciements

La réalisation de ce mémoire a été possible grâce à la rencontre et la fidélité de nombreuses personnes.

Mes remerciements s'adressent à Madame Solen ROUXEL LE GUILLOU et Pascal BLOUTIN, mes tuteur-riche-s d'apprentissage, qui m'ont accompagnée tout au long de cette année. Je les remercie pour leur bienveillance et leur confiance qu'il-elle-s m'ont accordé tout au long de ce projet. Je remercie également les deux équipes des Maisons de Quartier pour leur accueil bienveillant.

Je tiens également à remercier tous les jeunes et les professionnel-le-s qui ont toujours accepté de m'accorder de leur temps pour répondre à mes questions. Je les remercie chaleureusement pour leurs précieuses aides dans la réalisation de ce mémoire.

Je suis extrêmement reconnaissante envers mes collègues de la promotion pour la qualité de nos échanges qui a permis de mener à bien nos projets respectifs. Je les remercie pour ces moments de convivialité et d'entraide.

Je remercie également l'ensemble de l'équipe pédologique du Master ENJEU pour leur disponibilité durant cette année particulière.

Enfin, je souhaite remercier Madame Patricia LONCLE, ma directrice de mémoire, qui m'a accompagnée et soutenue pour la construction et la concrétisation de ce mémoire.

Un grand Merci à mes ami.e.s et ma famille qui m'ont soutenue tout au long de cette dernière année. Et, à mon père pour la relecture et correction des fautes : s'il en reste c'est lui...

S o m m a i r e

Introduction	1
Méthodologie	8
Partie 1 : Les politiques de jeunesse aux mains des collectivités territoriales	13
I- Un transfert de compétence de l'État aux collectivités locales	13
A- Les mouvements de décentralisation.....	13
B- Le lien historique fort entre les pouvoirs publics et les associations : le « <i>Modèle rennais</i> »	15
C- Une collectivité qui affiche la jeunesse comme une « <i>priorité</i> ».....	16
II- Les politiques locales déléguées de la ville vers le milieu associatif	18
A- Peu d'équipements en régie.....	19
B- Un conventionnement avec les Maisons de quartier	19
C- Une délégation ou un partenariat ?	21
III- Les associations : outils d'aide dans la co-construction des politiques publiques ? ...	22
A- La légitimité des associations vue par la Ville.....	22
B- Une méconnaissance de la jeunesse dans ces quartiers	24
C- Autonomie et marge de manœuvre des Maisons de Quartier.....	25
Partie 2 : Une politique de jeunesse cohérente au sein du territoire	27
I- Le partenariat : un enjeu pour les structures d'éducation populaire.....	27
A- Des politiques de jeunesse transversales et intégrées.....	27
B- Une volonté des politiques publiques de rassembler les acteur-ric-e-s	29
C- Un « territoire vécu » pour la jeunesse	30
II- Des facteurs influençant un possible partenariat	31
A- Le poids historique des Maisons de quartier.....	32
B- Des cultures professionnelles différentes, mais complémentaires.....	32
C- Des liens interpersonnels favorisant un possible partenariat	34
III- Des réalités de terrain rendant le partenariat difficile.....	35
A- Mise en concurrence des équipements de quartier.....	35
B- La complexité de la structuration des politiques de jeunesse.....	37
C- Des politiques de jeunesse à différentes échelles.....	38

Partie 3 : Une adaptation perpétuelle des professionnel·le·s et des bénévoles au sein du secteur associatif.....	41
I- Remise en cause de l'autonomie des associations.....	41
A. Une dépendance financière.....	41
B. De l'évaluation au contrôle des Maisons de quartier.....	43
II- Une professionnalisation du monde associatif	45
A. animateur·rice·s militant·e·s à animateur·rice·s professionnel·le·s.....	45
B. ... Demandant de « nouvelles » compétences et une adaptation aux besoins des jeunes	47
C. Un groupe professionnel précaire	49
III- La participation des jeunes : un enjeu d'actualité pour les associations d'éducation populaire	51
A. Une évolution perceptible de l'engagement des jeunes	51
B. La participation des jeunes à la vie associative	52
C. (Re)penser la place des jeunes dans les instances de décision	54
Conclusion.....	57
Bibliographie.....	59
Annexes	64
Annexe 1 : Guide d'entretien des professionnel·le·s et bénévoles ayant des actions directes ou indirectes en direction de la jeunesse sur le territoire	64

Liste des sigles utilisés

APRAS : Association pour la Promotion de l'action et de l'animation sociale

BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs

BAFD : Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur

BPJEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et du Sport

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CDAS : Centre Départemental d'Action Sociale

CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique

CPB : Cercle Paul Bert

CVC : Conseil de la Vie Collégienne

DAJE : Direction Association Jeunesse Égalité

DSP : Délégation de Service Public

EHESP : École des Hautes Études en Santé Publique

EVS : Espace de Vie Sociale

FJT : Foyer de Jeunes Travailleurs

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

MJC : Maison des Jeunes et de la Culture

PS Jeunes : Prestation de Service Jeunes

QPV : quartier Prioritaire de la politique de la Ville

UC : Unités Capitalisables

INTRODUCTION

« On fonctionne de plus en plus comme des entreprises, mais pas avec les mêmes moyens »¹. Cette phrase, que j'ai entendue à de très nombreuses reprises provenait des professionnel·le·s du secteur associatif et m'a particulièrement interpellée et intriguée. Elle résume, à mon sens, en grande partie, les difficultés actuelles rencontrées par les professionnel·le·s du milieu associatif. Provenant du milieu paramédical, infirmière diplômée d'état, je n'avais donc pas vraiment de connaissance, en ce début d'apprentissage, de ce milieu. Pourtant, j'ai toujours eu une certaine attirance pour les valeurs que représentait ce secteur à mes yeux. J'ai donc, tout au long de cet apprentissage, essayé de remettre du sens dans les actions exercées par ces associations d'éducation populaire et cherché à comprendre les raisons de cette phrase qui continuait à m'intriguer.

Pour mieux comprendre le milieu associatif et notamment les actions exercées dans les politiques de la jeunesse, il m'a semblé important de faire un rappel historique (revenir à la genèse) de cette préoccupation. Pour cela, je me suis appuyée sur des analyses de Patricia Loncle dans le chapitre « *Politiques de jeunesse : de quoi parle-t-on ?* » apparu dans l'ouvrage « *Politiques de jeunesse : le grand malentendu* » (2012).

Les municipalités avec des Bureaux d'hygiène publique et des Bureaux de bienfaisance, mais aussi les départements et certains mouvements bénévoles comme les Œuvres et les mouvements de jeunesse ont commencé à se préoccuper de la jeunesse à partir de la Troisième République, période de 1870 à 1940. Cette période fut consacrée à la transformation en profondeur du pays et a permis d'établir la liberté d'opinions et d'expressions des citoyen·ne·s. Les principaux domaines abordés pour cette jeunesse sont l'éducation, l'hygiène publique et les questions sociales. Les valeurs prônées sont alors la défense de la Patrie surtout entre 1870 et 1914, l'éducation et la morale.

Jusqu'en 1914, de nombreuses actions se dégagent par les patronages laïques ou catholiques. Afin de lutter contre l'influence de l'Église, « *les laïques s'organisent autour de l'école publique et de la ligue de l'enseignement* » (Bordes, 2007,p.103). Il s'agit par la suite d'organiser les temps libres des enfants et des jeunes. De nombreuses actions encadrent les temps post et périscolaires grâce à l'éducation populaire. En conséquence, c'est à cette période, comme le déclare Bordes (2007) que « *les mouvements d'éducation populaire vont vraiment s'installer* » (p.103). La définition d'éducation populaire n'est pas simple à donner. Besse (2014), écrit que les

¹ Extrait de mon journal de bord- discussion informelle avec un·e salarié·e d'une Maison de quartier- Septembre 2021

associations d'éducation populaire visent à « *favoriser l'expression et la pratique démocratique et à obtenir la reconnaissance des autorités locales, afin de porter la parole de la jeunesse* » (p.14).

La période de 1936 à 1982 met l'État et les territoires locaux au centre des orientations pour la jeunesse. L'État élabore des orientations nationales et fixe la réglementation en matière d'encadrement des enfants et des jeunes et professionnalise l'encadrement (éducateur-riche-s spécialisé-e-s et animateur-riche-s). Le Front populaire (1936 – 1938) entreprend une politique d'éducation populaire et plus particulièrement une politique des loisirs. En 1945, Jean Guéhenno, chargé d'organiser la Direction de la Culture populaire et des Mouvements de jeunesse, entend promouvoir par la circulaire du 8 mai 1945, les « *Maisons de Jeunes* ». Il s'agit pour lui de créer, dans chaque ville, un centre d'accueil destiné aux loisirs et à la culture, placé sous la responsabilité « *d'un instituteur des adultes* » (Besse, 2008). Tout au long de cette période, les communes interviennent de manière directe ou indirecte auprès de la population jeune en soutenant par exemple les actions des associations. Dans l'espace politique et associatif français, l'éducation populaire émerge durant la moitié du XIXe siècle (Cortesero, 2012). En conséquence, ces associations ont une place primordiale : « *les œuvres puis les associations de jeunesse sont caractérisées [...] par un rôle central du milieu du XIXe siècle jusqu'au début des années 1960* » (Loncle, 2007, p.15).

C'est à partir des années 1960 qu'un tournant a lieu pour les mouvements de jeunesse. Eux qui étaient auparavant fortement influents, commencent à s'affaiblir. Cette période est marquée par la naissance de l'animation socioculturelle pendant laquelle va se produire l'identification absolue entre politiques de jeunesse et politiques de loisirs. Suite à l'augmentation importante du taux de natalité après la fin de la Seconde Guerre mondiale, les enfants du « *baby-boom* » arrivent à l'âge de l'adolescence. Cela explique en partie, le fait qu'il faille « *encadrer* » la jeunesse. De plus, la France qui voit sa population de jeunes s'agrandir est également plus urbaine. À Rennes, par exemple, de nouveaux logements sont créés. C'est cette conjonction d'une urbanisation et l'arrivée d'adolescent-e-s issu-e-s du baby-boom qui va donner naissance à une « *culture juvénile* ». Cette période est donc propice à l'émergence de nouvelles constructions d'équipements dans les quartiers pour accueillir ces jeunes. Cela donne naissance à des Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) ou à des Maisons de quartier. Augustin (2000) dans son chapitre « *La mise en équipements et les difficultés de fonctionnement des Foyers et Maisons de jeunes* » explique que de nombreux rapports et enquêtes réalisés montrent que l'amélioration du cadre de vie des jeunes passe par la création d'équipements collectifs. Ces équipements sont portés essentiellement sur le développement des loisirs culturels et sportifs. C'est ainsi que les années soixante sont pour les militant-e-s « *les belles années du secteur jeunesse et d'éducation populaire, avec la hausse des moyens, les débuts de la professionnalisation des animateurs et la construction*

des équipements socioculturels » (Ibid, 2000). De ce fait, le milieu associatif et l'État créent des liens avec une forme d'institutionnalisation dans les quartiers.

La période allant de 1982 à 1995, est marquée par les lois Defferre² qui engage une politique de décentralisation (Acte I). Les mouvements de décentralisation, depuis les années 1980, consistent à transférer des pouvoirs décisionnaires de l'État vers des entités locales³. À partir de cette période, les mots d'ordre sont : le territoire, la transversalité et le partenariat (Loncle, 2012). Les associations, dans ce contexte, se voient donc confier davantage de missions et ont une place prépondérante dans la construction des politiques de jeunesse. Le domaine de l'animation est marqué par son histoire. Les animateur·rice·s sont ainsi les premier·ère·s acteur·rice·s de cet encadrement, orienté·e·s en fonction des décisions des politiques locales. C'est en 1993 que les premiers Espaces Jeunes sont créés (Bordes, 2007).

La période allant de 1995 à nos jours permet de constater que l'État se désengage dans ses compétences sociales au profit des collectivités locales. Les procédures d'appels à projets pour compenser un manque de moyens financiers prennent une part prépondérante dans la vie et l'organisation des associations et deviennent un enjeu et un élément majeur pour leur survie.

Pour résumer, selon les périodes considérées de la fin du XIXe siècle à maintenant, les catégorisations et les appellations utilisées par les politiques publiques pour parler de la jeunesse sont significatives et révélatrices de la place qu'on lui attribue. La jeunesse a donc été perçue au fil de ces périodes, comme une « *ressource* », comme « *à protéger* » ou comme une « *menace* ».

C'est à travers la loi « *égalité et citoyenneté* »⁴, que le Conseil Régional s'est vu confier, en 2017, un rôle de « *chef de file* » en matière de « *politique de la jeunesse* » (Moalic & Parisse, 2020). L'emprise de l'État recule indubitablement et laisse de plus en plus de pouvoirs et de marges de manœuvre aux collectivités territoriales, leur permettant ainsi de gérer les politiques de jeunesse avec la Région comme acteur compétent. Dans les années 2010, la Région Bretagne a mis en place une démarche visant à faire de l'enjeu « *jeunesse* » une priorité d'action pour l'ensemble de la collectivité. Cependant, comme l'indique Hbila (2012) on ne pourrait parler de politique de jeunesse sans parler du conventionnement avec le secteur associatif. En effet, le choix qui a été adopté est de déléguer une partie de l'action envers la jeunesse aux associations.

² Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions. (1982). <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000880039/> (Page consultée le 19 Avril 2022)

³ *Ibid.*

⁴ LOI n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté. (2017). <https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000032396041/> (Page consultée le 17 Avril 2022)

Dans cette analyse, je me suis intéressée au territoire Rennais. La localisation du lieu de mon apprentissage a toute son importance. En effet, comme nous avons pu le constater, il est primordial de comprendre l'histoire du territoire en matière de politique de jeunesse afin de mieux appréhender les actions mises en place et les choix effectués par cette collectivité.

Je ne pouvais que commencer cet écrit par un rappel du contexte historique. Celui-ci qui ne prétend pas constituer une étude exhaustive me permet de mieux comprendre et appréhender l'émergence des politiques locales de jeunesse en France et la construction des mouvements associatifs locaux comme politique de jeunesse.

Cet effort de compréhension me permet de mieux me situer dans mon lieu de stage. En effet, dans le cadre de mon Master 2 « *Enfance, jeunesse : politiques et accompagnements* » réalisé à l'École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP), je suis amenée à réaliser mon apprentissage au sein de deux Maisons de quartier Rennaises. Ces deux associations d'éducation populaire œuvrent sur un territoire commun. Elles sont régies par la loi de 1901 qui « *définit le statut d'une association à but non lucratif. Une association loi 1901 est une convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité, dans un but autre que de partager des bénéfices* »⁵. Comme nous avons pu le voir précédemment, le milieu associatif joue un rôle central dans la mise en place d'actions en direction de la jeunesse depuis de nombreuses décennies. Inévitablement, ces associations d'éducation populaire s'inscrivent pleinement pour la Ville de Rennes comme des partenaires légitimes de l'action publique.

Les deux Maisons de quartier sont des équipements collectifs destinés à des usages divers pour les différentes catégories de la population. Elles occupent toutes les deux des zones urbanisées et visent à favoriser « *le développement de la vie socio-éducative, culturelle et associative de leurs quartiers et du secteur géographique en promouvant, avec le concours d'un personnel qualifié salarié ou bénévole des activités et services à caractères social, médico-social, culturel sportif et de loisirs au profit de toutes les catégories d'âges de la population concernée* »⁶. Ainsi, elles proposent une diversité d'activités ludiques, d'éducation et de loisirs ouvertes à toutes et à tous, avec la participation des habitant·e·s. Elles favorisent l'épanouissement des personnes, rompent l'isolement, et promeuvent l'autonomie. Il est à noter que l'appellation "*Maison de*

⁵Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association. (1901). <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006069570/> (Page consultée le 20 mars 2022)

⁶ Statuts des Maisons de quartier. Document papier.

quartier" ne correspond pas à une appellation nationale⁷. Il y a autant d'histoires et de places accordées à ces équipements que de villes, voire de quartiers⁸.

Dans ce cadre, la mission qui m'a été confiée par les deux directions de ces équipements de quartier consiste à réaliser un diagnostic de territoire. Ce diagnostic « *participatif et partagé* » sur les jeunes est ciblé plus particulièrement sur la tranche d'âge des 11-17 ans. Il s'effectue sur les deux quartiers où se situent ces établissements. Pour information, la Ville de Rennes est divisée en 12 quartiers. Ces deux équipements se trouvent dans deux quartiers juxtaposés et se situent à quelques centaines de mètres, l'un de l'autre. Ce diagnostic participatif et partagé à réaliser émane en partie d'une demande de la Ville de Rennes et est co-piloté par les directions des deux établissements. Il est particulièrement soutenu par la Direction Association Jeunesse Égalité (DAJE)⁹ de la Ville de Rennes qui cofinance ce diagnostic et souhaite recueillir des éléments précis et factuels sur les jeunes de ces deux quartiers. Il est à préciser que ce diagnostic se situe à deux ans de la reconvention de ces équipements avec la Ville de Rennes. Dans ce contexte, ma mission de stage semble présenter des enjeux très forts et stratégiques pour ces deux établissements qui ont un fonctionnement relativement proche. Pour information, la Ville de Rennes ne partage pas les mêmes objectifs avec chacune d'elles ; l'une possède entre autres un objectif concernant la jeunesse et l'autre, un objectif à visée culturelle. Par conséquent, actuellement, la Maison de quartier possédant un objectif à visée culturelle ne perçoit pas de subventions pour l'objectif à atteindre concernant la jeunesse qui reste cependant au cœur de son projet associatif¹⁰.

Il me semble important de bien comprendre les raisons qui ont amené le besoin de réalisation de diagnostic de territoire pour ces deux structures. Il faut savoir que ce diagnostic s'inscrit également dans la démarche de réactualisation des chartes territoriales de cohésion sociale¹¹ de la Ville de Rennes. Il viendra en appui pour l'élaboration de ces chartes. Un constat de départ est émis par les différent·e·s acteur·rice·s travaillant au sein de chacune de ces Maisons de quartier. En effet, depuis 2017, un manque de données qualitatives et quantitatives se fait ressentir pour ces deux entités qui rencontrent au fil des années une nette baisse de la

⁷ Exemple d'une autre appellation: Maison pour Tous

⁸ Cours délivré par Laurent Besse (2021), dans l'unité d'enseignement « *politiques et dispositifs de l'enfance et de la jeunesse* », *Histoire des institutions de l'encadrement de la jeunesse*. 16 septembre 2021. EHESP-Rennes

⁹ A comme mission la mise en œuvre des politiques publiques et des orientations stratégiques de la Ville dans les domaines : vie associative et jeunesse.

¹⁰ Projet associatif Maison de quartier, 2018-2024. Document papier. Réalisé par les salarié·e·s et les bénévoles (2018).

¹¹ La charte des engagements territoriaux est le résultat d'un travail avec les acteur·rice·s d'un même quartier. Des temps d'échanges rythment l'élaboration de cette feuille de route qui permet de dégager les enjeux principaux du territoire pour les 6 ans à venir.

fréquentation de leur établissement sur la classe d'âge des 11-17 ans. Il est à noter que ce constat peut être étendu à l'ensemble des Maisons de quartier du territoire et que, bien entendu, la crise sanitaire de la COVID-19 n'a pas amélioré les choses. Dans le même temps, la configuration de ces quartiers, les réaménagements urbains, l'implantation de nouveaux-elles résident-e-s et les mutations sociétales ont évolué, obligeant ainsi ces Maisons de quartier à restructurer et repenser leur secteur jeunesse¹². Il est à noter que, depuis 2018, ces deux associations organisent des activités pour des jeunes de mêmes tranches d'âge. C'est donc dans ce contexte qu'émerge un besoin de diagnostic pour la population des 11-17 ans. Le choix de cette tranche d'âge doit permettre de mieux comprendre les besoins des jeunes à l'entrée du collège. Il est intéressant de constater que cette baisse de fréquentation ne concerne pas les centres de loisirs de ces établissements sur la classe d'âge allant jusqu'à la primaire.

Ces deux Maisons de quartier travaillant déjà en partenariat sur certaines actions, sur deux secteurs de proximité, il a été décidé la réalisation d'un seul et même diagnostic qui permettra ainsi de faire un croisement d'informations. Ce diagnostic peut être décrit comme « *innovant* » par ses deux directeur-ric-e-s, car il semble inhabituel que deux structures réalisent un diagnostic commun. Celui-ci semble, dès le départ de ma mission, porter tout son sens, car ces deux structures œuvrent sur un territoire vécu, ce diagnostic permettra ainsi de ne pas raisonner uniquement en termes de découpage administratif.

Ce mémoire aurait pu porter sur la construction de ce diagnostic avec la phase méthodologique, sur les limites identifiées, sur mon positionnement et sur les résultats ressortant de ce diagnostic. Cependant, l'observation, la participation au quotidien des actions, les échanges formels ou informels avec les équipes, les discussions avec de nombreux-ses acteur-ric-e-s du milieu associatif ou de la ville ont fait émerger en moi de très nombreux questionnements sur le fonctionnement de ce milieu associatif : Quelles pérennités financières ? Quelle autonomie ? Quelle légitimité ? Quels partenariats avec les acteur-ric-e-s du territoire ? Qui travaille avec qui ? Pourquoi ? Comment ne pas faire des doublons ? Comment éviter la concurrence avec les autres équipements ? Quelles prises d'initiative laissées aux acteur-ric-e-s du milieu associatif ? Comment connaître les besoins de son territoire ?

Devant l'étendue de ces questionnements et l'absence de réponses réelles, j'ai fait le choix d'orienter mon mémoire sur le fonctionnement de ce milieu associatif et la place occupée par ces Maisons de quartier pour répondre aux besoins des jeunes dans le territoire. Je ne cache pas que, seule, face à toutes ces interrogations, j'ai parfois connu des difficultés pour reprendre le

¹² Description et contexte de ma mission de stage - document rédigé par les deux directions des Maisons de quartier. Document papier (2021).

fil de la mission qui m'a été confiée et perturbée en partie par le contexte sanitaire qui a parfois bouleversé le fonctionnement de ces secteurs jeunesse qui se sont alors trouvés très régulièrement désaffectés par certaines tranches d'âge. Au fur et à mesure de l'avancée de ce diagnostic, j'étais de plus en plus convaincue par la légitimité et l'importance de ces établissements de quartier qui répondaient aux besoins des habitant·e·s et notamment aux jeunes. Devant ce constat, je me suis donc posé la question suivante :

Dans quelle mesure les Maisons de quartier permettent-elles de répondre aux objectifs des politiques locales de jeunesse rennaise dans leur territoire d'implantation ?

Pour répondre, je commencerai, dans la première partie de ce mémoire, par revenir sur le contexte amenant les collectivités locales à déléguer leurs politiques de jeunesse aux associations, en analysant plus particulièrement le contexte du territoire rennais. Il m'a semblé important de prendre en compte la spécificité du territoire étudié pour la bonne compréhension des liens entre les associations et la collectivité. Dans la deuxième partie, j'analyserai la portée de la réalisation d'un partenariat entre les différentes structures afin d'établir un maillage territorial cohérent. Ce besoin de partenariat semblait principalement correspondre aux besoins et aux attentes du territoire Rennais et des Maisons de quartier. Cependant, j'expliquerai les difficultés à la réalisation du partenariat en tenant compte de la structuration et en analysant les différents rapports entre les acteur·rice·s locaux·ales de jeunesse et leurs organisations au sein des territoires. Dans la dernière partie, j'analyserai comment les associations peuvent s'adapter aux changements et les difficultés que cela peut engendrer vis-à-vis des professionnel·le·s exerçant dans ce domaine.

MÉTHODOLOGIE

La méthodologie utilisée pour mener à bien ce diagnostic de territoire m'a amenée à recueillir un ensemble d'informations issues d'observations, d'échanges et d'entretiens. Elle est composée d'une analyse quantitative et qualitative s'appuyant sur des questionnaires transmis dans un établissement scolaire de ces quartiers. Ceux-ci m'ont permis d'obtenir des informations concernant les attentes de ces jeunes et sur des écoutes actives auprès d'acteur·rice·s du territoire et des jeunes de ces quartiers. Je trouve pertinent de revenir sur les actions qui ont été menées dans le cadre de cette méthodologie afin de mieux comprendre comment ont été recueillies les informations alimentant cet écrit réflexif. J'ai débuté mon apprentissage en septembre 2021 par une intégration au sein de deux équipements de quartier. Dans un premier temps, j'ai réalisé une revue de littérature comprenant un état des lieux de la méthodologie à effectuer puis j'ai analysé les différents enjeux pour les acteur·rice·s. Dans le même temps, j'ai pris connaissance de documents internes me permettant de compléter mes connaissances et m'imprégner des histoires de ces Maisons de quartier. Cela m'a permis de mieux comprendre leurs besoins, leurs problématiques et les actions mises en place. J'ai complété ces lectures en étudiant les projets associatifs, les bilans annuels, les rapports d'activités et les statuts.

La méthodologie que je souhaitais adopter était basée, pour la partie quantitative, sur le recueil des données sociodémographiques existantes afin de bien cerner le périmètre à étudier. Ces données sont issues d'informations mises à disposition par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) et l'Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale (APRAS). Pour la partie qualitative, je me suis appuyée sur une enquête comprenant une suite d'entretiens semi-directifs menée auprès d'acteur·rice·s jeunesse et d'acteur·rice·s des territoires concernés (Direction de quartier, élu·e·s de la ville, acteur·rice·s associatif·ve·s etc.). Interviewer l'ensemble de ces acteur·rice·s m'a semblé être une bonne approche pour mieux appréhender, cerner et comprendre les enjeux de ce secteur jeunesse dans ces territoires. J'ai alors pu bénéficier des connaissances et des expertises d'un ensemble de professionnel·le·s, de bénévoles ou de jeunes directement concerné·e·s par ce sujet. Cela m'a permis de bien identifier et cartographier l'ensemble de ces acteur·rice·s. Ces entretiens, au nombre de dix-huit, ont été réalisés en présentiel ou à distance (visioconférence), en fonction des exigences imposées par le contexte sanitaire. Tous ces entretiens ont été menés à l'aide d'un guide (*Annexe 1*) que j'ai réalisé par thématiques. Pour exploiter au mieux les informations recueillies, chacune d'elles a été classifiée selon les thématiques abordées et reprise dans une grille d'analyse. Il est à noter que tous ces entretiens menés ont été enregistrés et anonymisés. Dans ce cadre, j'ai décidé de ne pas citer le nom de ces Maisons de quartier. Ces entretiens et leur analyse m'ont permis de bien comprendre les attentes et les enjeux de chacun des acteur·rice·s

Morane MARLEC - Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'École des Hautes Études en Santé Publique et de l'Université Rennes 2- année 2021-2022

concerné·e·s par ce sujet et m'ont donc paru indispensables et fondamentaux pour appréhender au mieux le diagnostic demandé. Parallèlement à la réalisation de ces entretiens semi-directifs, une enquête quantitative a été menée à partir d'un questionnaire réalisé à destination des 11-17 ans (124 répondants). Ce questionnaire a essentiellement été diffusé dans le collège de secteur. Sa diffusion dans le lycée n'a malheureusement pas été possible. Ce questionnaire avait pour objectif de mieux cerner et mieux connaître les jeunes de ces territoires. Les thématiques abordées portaient sur leurs centres d'intérêt, leurs activités extrascolaires, leurs temps libres, leurs mobilités, leurs visions d'une structure jeunesse et enfin sur leurs souhaits et envies. Ces questionnaires ont également été complétés par des échanges informels ou des observations recueillies au sein du collège ou des Maisons de quartier. Les rencontres avec les jeunes m'ont également permis de travailler avec dix-sept d'entre eux, sur un plan de la ville sur lequel ils devaient indiquer, à l'aide de pastilles adhésives, leur lieu d'habitation, leur lieu d'étude, leurs lieux d'activités extrascolaires, etc. Cet exercice a favorisé l'enrichissement des informations collectées dans les questionnaires. La méthodologie appliquée à cette mission, m'a permis de rencontrer et d'échanger avec de nombreux·ses acteur·rice·s. Ces entretiens et échanges ont contribué à élargir et alimenter mes réflexions. La réalisation de ce diagnostic m'a projetée au cœur des enjeux et des problématiques de chacun des deux équipements de quartier. J'ai partagé mon temps de travail d'une manière équitable au sein de ces deux associations. Cette double immersion m'a apporté un regard comparatif sur leurs fonctionnements, leurs projets associatifs et leurs problématiques. Elle m'a également donné la possibilité de côtoyer et de travailler avec deux équipes différentes avec des points de vue parfois divergents. Cette alternance n'a pas toujours été très simple à vivre dans le suivi des activités, mais a renforcé mon organisation et amélioré ma réflexion et mon analyse. Un journal de bord consignait toutes les activités, mes observations, mes échanges, mes étonnements et mes questions a été tenu durant toute la durée de l'apprentissage. Ainsi, c'est bien l'ensemble de mes observations au sein des Maisons de quartier et les problématiques soulevées par les différent·e·s acteur·rice·s qui ont nourri mes questionnements et orienté ma problématique.

Dans le cadre de cet écrit, afin de répondre le plus pertinemment possible à ma problématique, je me suis appuyée sur de nombreux ouvrages, des enquêtes, des conférences, mais aussi de nombreux contacts auprès de la Ville de Rennes et différents organismes privés. Comme déjà évoqué, je ne connaissais pas ce monde des associations et il m'a paru normal et important de bien comprendre et maîtriser ce milieu associatif d'une manière générale et la place qu'il occupait pour répondre aux politiques locales de jeunesse. Pour cela, j'ai lu principalement des enquêtes de Viviane Tchernonog, chercheuse au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) au Centre d'économie de la Sorbonne de l'Université Paris 1 où elle développe des recherches portant sur l'analyse socio-économique des associations. Ces enquêtes m'ont permis de dresser un état du monde associatif dans ses différents aspects : les profils, le financement, les emplois salariés, des engagements bénévoles et la gouvernance au sein de ces associations. Elles ont également permis, par la richesse de ces analyses, de situer et comparer les associations rennaises sur de nombreux indicateurs par rapport à l'ensemble des associations au niveau national. J'ai également pu rencontrer les membres de la DAJE (Direction Association Jeunesse Égalité) qui m'ont expliqué les relations étroites qui existent entre la ville de Rennes et ses associations.

Pour parfaire mes connaissances, je me suis également intéressée à l'histoire du milieu associatif sur le secteur de Rennes. Naturellement, je me suis tournée vers les différents écrits de Patricia Loncle, professeure des universités en sociologie à l'EHESP et notamment son ouvrage « *L'action publique malgré les jeunes : Les politiques de jeunesse en France de 1870 à 2000* », écrit il y a presque 20 ans. Cet ouvrage a contribué à ma compréhension de l'histoire des politiques de jeunesse en France, mais aussi sur le territoire rennais. Il m'a largement éclairée sur le sens de l'intervention publique en direction de cette population aujourd'hui.

Après avoir approfondi mes connaissances du milieu associatif tant sur le plan national que local, compris les rapports étroits entre la Ville et ses associations et avoir été sensibilisée sur les politiques de jeunesse, je me suis alors intéressée à un mot qui revenait sans cesse dans toutes les discussions des élu·e·s de la Ville, mais aussi des membres de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et des représentant·e·s du monde associatif. Ce mot était « *partenariat* ». Effectivement, je m'étais déjà rendu compte à plusieurs reprises, du manque de relation entre les associations de proximité, mais aussi globalement entre tous les secteurs concernés par la jeunesse (éducation, insertion, loisirs, santé, citoyenneté, etc.). Pour mieux comprendre cet enjeu, je me suis penchée sur l'ouvrage de Philippe Lyet, docteur en sociologie à l'Institut Régional Supérieur du Travail Éducatif et Social de Bourgogne « *L'Institution incertaine du partenariat- Une analyse socio anthropologique de la gouvernance partenariale dans l'action sociale territoriale* » (2008) et eu la chance de récupérer une de ses interventions données à l'EHESP cette année. Cet ouvrage et son

intervention ont parfaitement mis l'accent sur tous les points qui rendaient ce partenariat compliqué.

Ensuite, j'ai souhaité comprendre et analyser le mode de financement de ces associations. Pour appréhender ce sujet, j'ai eu recours à un ouvrage de Mathilde Renault, docteure en sociologie qui a longuement travaillé sur le monde associatif et plus largement sur l'économie sociale et solidaire. Cet ouvrage intitulé « *Les modèles socio-économiques des associations : spécificités et approches plurielles* » (2021) m'a permis de comprendre, par des analyses approfondies, les différents modèles économiques et leurs conséquences.

Après avoir appréhendé un ensemble de connaissances plutôt techniques sur ce milieu associatif, je pouvais alors m'attarder sur ces professionnel-le-s ou ces bénévoles qui, au quotidien, faisaient vivre ces associations. J'ai alors pu compléter mes nombreuses discussions avec les directeur-ric-e-s, les animateur-ric-e-s et les professionnel-le-s du milieu associatif en lisant l'ouvrage de Valérie Becquet, professeure des universités en sciences de l'éducation et de la formation, « *Des professionnels pour les jeunes. Sociologie d'un monde fragmenté* » (2021). Celui-ci réunit des contributions qui s'intéressent à des professionnel-le-s intervenant auprès des jeunes dans différents secteurs et analysent leurs caractéristiques, leurs parcours, leurs activités ou leurs contextes professionnels. Ce sont tou-te-s ces auteur-ric-e-s spécialisé-e-s dans leurs domaines, mais aussi ces acteur-ric-e-s, professionnel-le-s du monde associatif ou bénévoles qui ont contribué à la rédaction de ce mémoire.

Enfin, dans l'ensemble de ce mémoire, j'ai fait le choix d'utiliser principalement le mot « *jeunes* » pour désigner l'ensemble de cette tranche d'âge, en ayant conscience que celle-ci ne forme pas un ensemble homogène¹³. Elle est traversée par des différenciations sociales et des inégalités (Roudet, 2012).

¹³ La réalité sociale nous montre qu'il n'existe pas un seul type de jeunesse, mais des groupes de jeunes qui forment un ensemble très hétérogène. Ces groupes ou cultures juvéniles se construisent à partir de leurs différentes insertions dans la société, fonction de la situation socio-économique, des opportunités, de leur capital culturel, etc. Nous avons à faire dans les quartiers étudiés à des populations caractérisées par de fortes différences sociales. Il serait plus juste dans ce cas de parler « *des jeunesses* ».

PARTIE 1 : LES POLITIQUES DE JEUNESSE AUX MAINS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Dans cette première partie, il me semble important d'avoir une bonne compréhension du contexte dans lequel s'inscrivent les associations d'éducation populaire et particulièrement les Maisons de quartier qui sont intégrées au territoire rennais. Pour cela, j'ai dû analyser le contexte global dans lequel évoluent les collectivités locales et l'ensemble des compétences qui leur sont dédiées (I). Ensuite, je me suis intéressée aux relations entre les pouvoirs publics et les associations en précisant la particularité du territoire rennais étudié (II). En effet, le « *modèle rennais* » apporte une certaine légitimité aux associations d'éducation populaire afin de répondre aux besoins de ses habitant·e·s en déléguant les politiques locales de jeunesse de la collectivité aux associations (III).

I- Un transfert de compétence de l'État aux collectivités locales

Comme indiqué en préambule, j'analyse le contexte global dans lequel se trouvent les deux Maisons de quartier étudiées. Cette étude me permet de mieux comprendre les relations entre l'État et les collectivités locales, mais également entre celles-ci et les associations. Une bonne connaissance du mode de fonctionnement et des rouages entre chacune de ces entités me permet ainsi de mieux situer et comprendre les associations où je réalise mon apprentissage. Comme déjà précisé dans l'introduction, je découvre ce milieu associatif et il me paraît très important, voire primordial, de bien maîtriser son mode de fonctionnement et ses enjeux afin d'apporter la plus grande justesse et pertinence dans cette mission qui m'a été confiée. Pour y parvenir, il convient de bien prendre en compte dans un premier temps, le contexte global dans lequel s'inscrivent ces politiques locales de jeunesse : « *Même si elle n'est pas indépendante des politiques nationales, voire européennes, une politique de jeunesse locale s'inscrit, se construit et n'a de sens qu'en situation, dans un contexte, une histoire, une culture et des jeux d'acteurs spécifiques* » (Bier & Richez, 2010, p.101).

A- Les mouvements de décentralisation

Depuis près de quarante ans maintenant, on assiste à « *un transfert de compétences de l'État national vers les collectivités locales et vers les partenaires locaux* » (Halter, 2007, p.45). Cette décentralisation vise à donner à des collectivités locales des compétences propres et distinctes de celles de l'État, à faire élire leur autorité par la population locale et à assurer un meilleur équilibre des pouvoirs sur l'ensemble du territoire. Les collectivités territoriales bénéficient alors d'une certaine autonomie de décision et de leur propre budget. Cependant, les collectivités, telles que les départements et les communes sont des divisions géographiques très anciennes, datant de

1790 alors que les régions, créées sous leur forme actuelle à partir de 1956, acquièrent un statut de collectivité locale en 1982.

Les deux grands moments de la décentralisation se sont concrétisés par l'adoption de lois élaborées par le gouvernement : ce sont les lois Defferre en 1982-1983¹⁴, puis la réforme constitutionnelle en 2003. Comme mentionné préalablement, la décentralisation est un « processus d'aménagement de l'état qui consiste à transférer des compétences de l'État vers des entités (ou des collectivités) locales distinctes de lui »¹⁵. On parle de l'acte I de la décentralisation avec la loi du 2 mars 1982 qui pose les bases d'une nouvelle organisation territoriale. C'est le début de la décentralisation avec une logique de transfert de compétences de l'État vers les collectivités par blocs de compétences. Ainsi, les collectivités territoriales ne sont plus sous la tutelle de l'État. Pour le département par exemple, le bloc de compétence qui lui est confié est celui de « l'aide sociale ». L'acte II de la décentralisation, le 28 mars 2003, marque l'organisation de la république décentralisée. Ainsi l'État a opéré « un retrait progressif des questions sociales » (Loncle, 2007,p.18) dont celles relatives à la jeunesse. L'acte III, avec la loi du 13 août 2004, permet de nouveaux transferts de compétences aux régions, qui deviennent de plus en plus puissantes au détriment des départements et des communes qui sont pourtant les deux échelons administratifs locaux les plus anciens. Pour sa part, l'État conserve l'éducation et les affaires sociales passent dans le giron des départements (prévention des risques, aides sociales à l'enfance et la jeunesse). La gestion des temps extra et périscolaire revient aux municipalités. L'État se tourne alors vers les organisations dites d'économies sociales et solidaires.

Par la suite, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), du 7 août 2015 s'inscrit dans l'acte III de la décentralisation. Elle confie de nouvelles compétences aux régions avec un nouveau découpage de celles-ci. La loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 a fait évoluer le paysage de l'organisation des politiques de jeunesse. Cette loi consacre, à double titre, la région comme territoire pertinent pour l'élaboration, la coordination et l'animation des politiques jeunesse, mais également, la Région comme collectivité pertinente en matière de politique jeunesse. Ainsi, en 2017, l'article 54 instaure la région comme « chef de file » des politiques de jeunesse : « les régions pour la coordination des actions politiques jeunesse »¹⁶. La Région Bretagne étant une petite région en ce qui concerne sa superficie et sa

¹⁴ Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions. (1982). <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000880039/> (Page consultée le 19 Avril 2022).

¹⁵ M. Verpeaux, C. Rimbault, F. Wasserman (2021), « Les collectivités territoriales et la décentralisation », Découverte de la vie publique. <https://www.vie-publique.fr/catalogue/23094-les-collectivites-territoriales-et-la-decentralisation>. (Page consultée le 7 Janvier 2022).

¹⁶ LOI n° 2017-86. Article 54 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté. (2017). (Page consultée le 28 Octobre 2021)

population, elle effectue un dialogue structuré de jeunesse¹⁷. Moalic et Parisse (2020) montrent que ce mouvement de décentralisation, avec le Conseil Régional comme « *chef de file* », permet ainsi la consolidation de l'ensemble des compétences relatives à l'intervention dans les lycées publics, la coordination des réseaux d'information jeunesse et les transports scolaires.

Cette décentralisation permet ainsi à l'État de se désengager de nombreuses compétences laissant ainsi les initiatives aux instances locales pour mettre en place des actions à destination de la jeunesse. Les réformes de décentralisation, dont les transferts de compétences n'ont pas toujours été compensés financièrement par l'État, avec des demandes croissantes de l'offre, entraînent une augmentation des dépenses des collectivités. Ainsi, ces lois de décentralisation démontrent un certain « *recul* » de l'État c'est-à-dire qu'il s'intéresse de moins en moins aux questions ciblant la jeunesse.

B- Le lien historique fort entre les pouvoirs publics et les associations : le « *Modèle rennais* »

En analysant et en comparant les modes de fonctionnement associatifs sur le territoire Français, j'ai pu constater que la ville de Rennes avait un mode de fonctionnement spécifique, différent de certaines villes en matière de mise en œuvre de leurs politiques de jeunesse. J'ai même découvert qu'on l'avait appelé le « *modèle rennais* ». La municipalité rennaise est décrite par Loncle (2008) comme « *assez exemplaire* » (p.3) dans la prise en charge de la jeunesse. Il m'a donc semblé intéressant et pertinent d'essayer de comprendre ce lien historique fort entre la collectivité et les associations rennaises pour répondre aux besoins des jeunes dans la population.

Effectivement, j'ai découvert qu'il existait un lien historique particulièrement fort entre les pouvoirs publics et les associations d'éducation populaire. Le secteur socioculturel à Rennes compte de nombreuses associations qui exercent une forte influence sur le territoire. En effet, ces associations sont ancrées dans ce territoire depuis des décennies. À titre d'exemple, sous la IIIe République, le lien entre l'amicale laïque, le Cercle Paul Bert (CPB) et la municipalité est très fort. Par la suite, d'autres associations viennent marquer le tissu associatif rennais comme les Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT), les Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) et les Clubs Léo Lagrange. Ce réseau d'acteur-ric-e-s a su résister au temps et est encore présent aujourd'hui pour la prise en charge de la jeunesse sur le territoire rennais.

Au début des années 1960, comme de nombreuses autres villes, Rennes connaît une très forte urbanisation et expansion économique. Pour faire face à cet accroissement important de la population, de nombreuses associations vont donc voir le jour et la municipalité va mettre des

¹⁷ Cours délivré par Alexia Morvan (2021), dans l'unité d'enseignement « *politiques et dispositifs de l'enfance et de la jeunesse* », *Les politiques nationales de jeunesse*. 8 septembre 2021. EHESP-Rennes
Morane MARLEC - Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'École des Hautes Études en Santé Publique et de l'Université Rennes 2- année 2021-2022 15

locaux à leur disposition ainsi que des subventions de fonctionnement. Certaines de ces associations comme le CPB, affilié à la ligue de l'enseignement prend une place très importante sur le territoire en se développant autour des pratiques sportives qui prennent alors une place prépondérante dans les activités extrascolaires des plus jeunes. Ce monopole, donné ou pris par le CPB, convient à la municipalité lui permettant ainsi d'éviter l'organisation d'actions sportives et extrasportives. Au fil des années, ces institutions ont réussi à créer de nouvelles méthodes et actions à destination de la jeunesse rennais.

Concernant les Maisons de quartier du territoire, chacune possède sa propre histoire. Celles étudiées dans le cadre de ce stage ont vu le jour dans les années 1970, à une époque où la population rennais croît encore fortement. Dans leurs quartiers respectifs, elles s'imposent par leurs actions et deviennent rapidement des actrices légitimes du territoire. Des relations très fortes existent donc depuis plus de cinquante ans maintenant entre les associations d'éducation populaire et la municipalité rennais.

Ces relations fortes entre la collectivité et les associations d'éducation populaire peuvent s'expliquer en partie par les représentations que la municipalité porte sur les jeunes à Rennes.

C- Une collectivité qui affiche la jeunesse comme une « priorité »

Depuis très longtemps, la municipalité rennais montre une volonté d'œuvrer en faveur de la jeunesse sur le territoire. Ces jeunes pourtant souvent « stigmatisés » (Galland, 1999) sont considéré-e-s comme une ressource pour la ville de Rennes, comme l'explique lors d'un entretien un-e représentant-e jeunesse de la Ville: « *c'est ça qui fait la richesse du territoire, c'est ce que les jeunes peuvent proposer et mettre en place* »¹⁸. Bien évidemment, les actions locales sont très souvent influencées par des dynamiques nationales, mais une entrée par le « local » permet de mieux comprendre et appréhender la structuration des interventions en direction des jeunes du territoire. Rennes présente un modèle dit « structuré » d'intervention publique locale en direction de la jeunesse (Loncle, 2003). En effet, la Ville envisage la jeunesse comme une « *période de la vie qui se veut transitoire entre l'enfance et l'âge adulte, mais qui doit être obligatoirement considérée comme une phase à part entière de l'existence d'un individu, composée elle-même de phases successives qui impliquent des actions et des postures qui leur soient adaptées* »¹⁹. La délégation jeunesse à Rennes concerne la tranche d'âge comprise entre 9 et 30 ans.

Comme mentionné précédemment, il existe de nombreuses structures à destination des jeunes sur le territoire rennais. Ce modèle dit « structuré » peut en partie s'expliquer, par les

¹⁸ Entretien semi-directif réalisé avec un-e représentant-e jeunesse de la Ville de Rennes dans le cadre du diagnostic Jeunesse - décembre 2021

¹⁹ Définition reprise de la Ville de Rennes dans les conventions signées avec les associations.

décisions prises par la municipalité rennais. En effet, comme l'indique Labadie en 2007, les différentes interventions locales choisies sont déterminées par différents facteurs à prendre en compte : «[...] des facteurs socio-économiques [...], le contexte sociodémographique, les caractéristiques urbanistiques, les enjeux économiques et sociaux, des facteurs culturels et politiques comme les représentations de la jeunesse, les traditions religieuses, associatives, l'existence ou non des valeurs communautaires, l'appartenance politique de la municipalité, la configuration des acteurs locaux » (p.31). Dans ce cas précis, la jeunesse prend une part prépondérante sur le territoire rennais. Rennes est une ville avec une forte population de jeunes : « On a une population qui fait des enfants »²⁰ ; de nombreux·ses étudiant·e·s sont également présent·e·s. Pour l'année 2018, l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) recense 14,5% de la population âgée de 0 à 14 ans et 33,1% de 15 à 29 ans. La tranche d'âge des 15 à 29 ans est la plus représentée sur la commune de Rennes. Par comparaison, la tranche d'âges des 30 à 44 ans représente seulement 18,6% de la population²¹.

Les différent.e.s acteur.rice.s rencontré.e.s portent une pluralité de regards, et priorisent certains enjeux liés à la jeunesse de leur territoire, selon leur positionnement institutionnel et les réalités qu'ils-elles observent. Tout au long de ce stage, lors des échanges dans le cadre du diagnostic de territoire notamment, j'ai pu remarquer que la jeunesse était constamment au centre des préoccupations et des enjeux. Effectivement, ce discours se retrouvait dans les échanges auprès des acteur.rice.s jeunesse et associatif.ve.s de la ville de Rennes, mais également de manière générale au niveau politique. Pour illustrer ces propos, lors d'une rencontre le 20 novembre dernier, dans le cadre de la réactualisation des chartes territoriales de la cohésion sociale, où de nombreux·ses acteur.rice.s du milieu associatif étaient réuni·e·s, la maire de Rennes a débuté son discours par les principales préoccupations pour la Ville pour l'année à venir²². Celles-ci concernaient en premier lieu, la jeunesse et plus précisément, une volonté de protéger les plus jeunes des écrans, du harcèlement scolaire et une attention particulière est portée à la précarité des étudiant·e·s. Puis, d'autres préoccupations majeures ont pu être identifiées comme notamment la lutte contre l'isolement, phénomène largement amplifié par la crise sanitaire et ses périodes de confinement (Extrait de mon journal de bord, novembre 2021). Lors de cette rencontre, des enjeux par quartier ont été débattus par les différent·e·s acteur.rice.s des milieux associatifs. Concernant les deux quartiers où se situent les établissements étudiés, l'enjeu autour de la jeunesse s'est révélé prioritaire. De plus, dans leurs

²⁰ Extrait de mon Journal de Bord. Nathalie Appéré. Maire de Rennes. Discours dans le cadre des rencontres des chartes territoriales. 20 Novembre 2021.

²¹ INSEE. (2022). Dossier complet commune de Rennes. *Évolution et structure de la population en 2018*. (Page consultée le 8 Janvier 2022)

²² Extrait de mon Journal de Bord. Nathalie Appéré. Maire de Rennes. Discours dans le cadre des rencontres des chartes territoriales - 20 novembre 2021.

discours, de nombreux·ses élu·e·s rencontré·e·s lors de mon apprentissage ont mis l'accent sur l'importance de cette population « *jeunesse* » au sein de la Ville. Intervenir auprès des jeunes semble être une priorité dans la construction des politiques locales, mais est davantage abordée sous le prisme de la prévention, notamment des écrans et du harcèlement scolaire. Rennes appartient également au réseau « *Ville éducatrice* » fondé dans les années 1990 qui œuvre dans des actions pour l'éducation et la jeunesse.

Les politiques locales de jeunesse sont guidées par un référentiel décrivant les enjeux prioritaires pour cette population « *jeunesse* » sur le territoire. En effet, de grandes orientations à suivre sont mentionnées sur une feuille de route pour la municipalité : « *Nous, on a de grandes orientations avec une feuille de route à mener* »²³ (*Représentant·e Jeunesse, Ville*). Cette feuille de route permet de donner un cadre aux orientations à mener. Celui·celle·ci propose lors de notre échange, d'une manière non exhaustive, des exemples des grandes orientations à mener avec : la lutte contre la précarité, les bonnes conditions pour étudier, l'accès à la mobilité ou encore le droit aux vacances pour tout le monde.

Il est à noter que les villes n'ont pas toutes les compétences et qu'elles sont ainsi obligées « *d'articuler avec des plans à l'échelle du département, à l'échelle de la région, car chacun à ces compétences* »²⁴ (*Représentant·e Jeunesse, Ville*). Cette feuille de route tracée, la municipalité doit alors mettre en place une stratégie d'actions permettant la réalisation de ces objectifs en direction des populations. La stratégie d'actions de la municipalité concernant la jeunesse est en grande partie déléguée aux acteur·rice·s associatif·ve·s.

II- Les politiques locales déléguées de la ville vers le milieu associatif

Comme expliqué précédemment, Rennes est une ville « *structurée* » en matière de politique locale de jeunesse et porte, depuis plusieurs décennies maintenant, une réflexion particulière auprès de ses jeunes. Ceux-ci et celles-ci sont considéré·e·s comme des citoyen·ne·s à part entière. Ils·elles sont écouté·e·s et soutenu·e·s dans leurs projets, en partenariat avec les associations. Dans ce chapitre, je vais détailler la manière dont la ville fonctionne et s'organise pour chercher à répondre aux besoins de la population en explicitant ses choix et en expliquant les relations formalisées avec le milieu associatif.

²³ Entretien semi-directif réalisé avec un·e représentant·e jeunesse de la Ville de Rennes dans le cadre du diagnostic Jeunesse - décembre 2021

²⁴ Ibid.

A- Peu d'équipements en régie

Afin de mener à bien l'ensemble des objectifs définis par la Ville, celle-ci a le choix de fonctionner par deux approches. Dans le cadre des actions menées en direction de la jeunesse, la première approche consiste à réaliser les actions en mode régie, c'est-à-dire que ce sont des agent·e·s de la municipalité qui assurent leurs bons fonctionnements et leurs pilotages : « *Il y a quelques endroits où ça fonctionne en régie, après, nous avons quelques équipements en régie, comme par exemple, le Clair Détour [...] ce qu'on appelle en régie, ce sont des agents de la ville qui le gère, c'est principalement du bâti appartenant à la ville, et c'est nous qui le pilotons en direct* »²⁵ (Représentant·e associatif·ve, Ville). La deuxième approche est celle qui est la plus communément adoptée par la Ville et consiste à s'appuyer sur le modèle associatif. En effet, étant donné que les politiques locales de jeunesse sont déléguées en grande partie au milieu associatif, à travers les conventionnements, il existe peu d'équipements gérés par des professionnel·le·s de la ville. Ces propos sont confirmés lors d'un entretien avec un·e acteur·rice Jeunesse de la Ville : « *La politique jeunesse à Rennes c'est principalement via les associations qu'elle s'exerce* ». La municipalité met ainsi à disposition des locaux de la Ville aux associations.

B- Un conventionnement avec les Maisons de quartier

La municipalité de Rennes entretient des rapports spécifiques et formalisés avec les équipements de quartier et l'ensemble des acteur·rice·s associatif·ve·s de jeunesse. En 1977, la Ville de Rennes a annoncé un projet visant à « *développer des équipements proches de la population* » (Gabillard, 2008, p.46). En confiant la gestion de ces équipements aux associations locales, la collectivité tente alors d'introduire la « *démocratie participative* ». Depuis 1979, la Ville de Rennes et les associations gestionnaires des équipements de quartier ont construit ensemble un « *partenariat* »²⁶ se traduisant par l'établissement d'une convention pluriannuelle. Dans la convention écrite par la Ville et signée par les équipements de quartier, le terme « *partenariat* » apparaît pour décrire leurs relations. Ces conventions ont principalement pour objectif de formaliser les liens avec ces équipements de quartier. Elles sont signées pour une durée de six ans et résultent d'un croisement entre le projet municipal et les projets associatifs. La Ville et les associations conviennent alors que la mutualisation, la complémentarité et le dialogue permanent doivent être les piliers essentiels pour travailler ensemble.

Un dispositif d'évaluation permet alors, à la Ville et aux associations de faire évoluer ces conventions et ces missions dans une démarche dite constructive. L'association a pour mission, dans le respect des compétences et des responsabilités des collectivités, organismes et

²⁵ Entretien semi-directif réalisé avec un·e représentant·e associatif·ve de la Ville de Rennes dans le cadre du diagnostic Jeunesse - Janvier 2022

²⁶ Convention entre la Ville de Rennes et un équipement de quartier. Document Papier.(2010)
Morane MARLEC - Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'École des Hautes Études en Santé Publique et de l'Université Rennes 2- année 2021-2022

associations membres, de favoriser le développement de la vie socio-éducative, culturelle et associative du quartier et de la Ville. Dans ces conventions, des objectifs généraux sont mentionnés²⁷. Ils sont identiques pour l'ensemble des équipements de quartier et font état de la « *Vie associative-citoyenneté et participation des habitants* ». Dans ce document, les associations placent alors leur projet au cœur de la démarche d'engagement et d'accompagnement des usager·ère·s, des bénévoles et des administrateur·rice·s. Elles indiquent disposer d'instances internes pour le développement de leur projet en y associant les habitant·e·s, les usager·ère·s, les adhérent·e·s et les administrateur·rice·s. Les associations mettent en avant la mise en œuvre des moyens nécessaires au développement de l'engagement des adhérent·e·s et bénévoles vers des responsabilités associatives et la facilitation de la relève des administrateur·rice·s. Elles développent la citoyenneté à tous les âges et font vivre le débat intergénérationnel. Enfin, elles indiquent faciliter la participation de chacun des habitant·e·s à la vie de son quartier à travers des instances de démocratie participative.

Dans ces objectifs généraux, les associations retiennent un ensemble de thématiques qui sont définies par la ville et mises en place par les associations. Ces thématiques concernent la lutte contre les discriminations et la diversité culturelle, mais également l'égalité des droits et une attention particulière aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées. Enfin, l'association veille aux besoins des habitant·e·s en adaptant ses horaires et son fonctionnement. Des actions sont ensuite déclinées dans des objectifs thématiques en lien avec le projet associatif et les objectifs généraux de la ville. Ces objectifs spécifiques définis en accord entre la Ville et les associations sont à destination notamment de l'enfance, de la médiation culturelle, de la jeunesse ou encore du multimédia. Ainsi, la Ville apporte aux Maisons de quartier une aide financière destinée à soutenir leurs activités, sous la forme de subventions annuelles de l'ordre de quelques centaines de milliers d'euros. L'organisation, le fonctionnement et les activités sont donc directement liés à celles-ci. La Ville de Rennes développe donc en partie sa politique en direction des jeunes à travers le financement des associations conventionnées œuvrant dans le domaine de la jeunesse. Cependant, le fil conducteur étant le projet associatif, il est tout à fait possible de mettre en place des actions, à destination des jeunes, sans le conventionnement jeunesse de la Ville. C'est le cas de figure d'une des Maisons de quartier étudiées qui n'est pas conventionnée jeunesse avec la Ville de Rennes, mais qui met en place depuis quelques années des actions à destination de ce public (11-17ans).

Enfin, la Ville, finançant en grande partie ces associations, connaît une logique de contrôle de l'utilisation de ces subventions. Des critères d'évaluation quantitatifs et qualitatifs sont

²⁷ Convention entre la Ville de Rennes et un équipement de quartier. Document Papier.(2010)
Morane MARLEC - Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'École des Hautes Études en Santé Publique et
de l'Université Rennes 2- année 2021-2022 20

mentionnés dans la convention. Une évaluation bilatérale a donc lieu chaque année. Comme précisé précédemment, le prochain conventionnement entre la Ville de Rennes et les équipements de quartier aura lieu dans deux ans. Le diagnostic qui m'a été confié permettra en partie de consolider, de faire émerger (ou non) les objectifs « *jeunesse* » partagés entre la Ville de Rennes et ces équipements.

C- Une délégation ou un partenariat ?

Dans les chapitres précédents, j'ai parlé d'une délégation des politiques locales de jeunesse de la collectivité vers le milieu associatif. Le terme « *partenariat* » est signifié par la Ville dans les conventions avec les différents équipements et repris par des représentant-e-s de la Ville de Rennes pour décrire leurs relations avec le milieu associatif. Néanmoins, lors de lectures, j'ai rencontré à de nombreuses reprises, le terme « *délégation* ». Pour exemple, en 2003, Patricia Loncle, dans son ouvrage « *L'action publique malgré les jeunes : Les politiques de jeunesse en France de 1870 à 2000* » écrit : « *Les autorités locales bénéficient d'une large autonomie en matière d'action sociale et **délèguent** largement la prise en charge de la jeunesse à des acteurs associatifs* » (p.32). Le terme « *délégation* » est également abondamment repris, lors de nos échanges, par les acteur-ric-e-s du milieu associatif. Je constatais alors que selon le milieu où on se situait, les termes utilisés pour décrire les relations étaient différents : « *partenariat* » pour les représentant-e-s de la ville et « *délégation* » pour les acteur-ric-e-s des associations. Un peu surprise de la différence de vocabulaire de la part de ces différent-e-s acteur-ric-e-s, j'ai souhaité comprendre et investiguer sur ce sujet pour être certaine d'avoir compris les enjeux derrière ces différents termes.

Lors de mes recherches, j'ai alors appris que la formulation « *délégation* » était utilisée dans le sens juridique du terme, c'est-à-dire que la délégation est formalisée sous la forme d'un contrat, d'une convention signée entre les deux entités : « *la délégation est une modalité d'organisation et de dévolution du pouvoir juridique c'est-à-dire de la capacité de décider. Elle fonde la compétence d'une autorité, dénommée délégataire, à agir au lieu et place d'une autre autorité dite délégante* » (Joubert, 2014, p.138). Le terme « *partenariat* », quant à lui, ne renvoie pas nécessairement à une notion juridique. La définition proposée par Dhume (2001) qui sera repris a posteriori précise que celui-ci est fondé sur un engagement libre et mutuel sur un objet commun (cité dans Lyet, 2008). Il est employé dans le sens de « *travailler ensemble* ». Certains partenariats peuvent effectivement être concrétisés par un contrat ou une convention, mais peuvent également s'effectuer sans aucune formalisation. Des échanges permanents sont souhaités par la Ville et le milieu associatif permettant ainsi de conserver un lien entre les acteur-ric-e-s : « *C'est du dialogue permanent qui se matérialise par beaucoup de rencontres autour d'événements, de*

rencontres plus formelles, d'actions ou de réunions »²⁸ (Représentant·e associatif·ve, Ville). La Ville et les associations travaillent donc ensemble avec des objectifs communs. Les deux termes « *partenariat* » et « *délégation* » sont donc appropriés.

Pour terminer sur ce sujet, je souhaitais préciser qu'une des Maisons de quartier ne possède pas de délégation jeunesse. Il n'existe pas d'objectif partagé dans ce domaine avec la Ville. Ainsi, on fera plutôt état de partenariat financier entre la Ville et l'association concernant cet objectif jeunesse. En revanche, les Maisons de quartier étudiées, d'une manière générale, n'ont pas de Délégation de Service public (DSP). Une délégation de service public restreint davantage l'autonomie des associations et les objectifs sont différents. D'après la définition donnée dans le code général des collectivités territoriales (article L-1411-1), « *une délégation de service public est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service. Le délégataire peut être chargé de construire des ouvrages ou d'acquérir des biens nécessaires au service* »²⁹.

III- Les associations : outils d'aide dans la co-construction des politiques publiques ?

La Ville a opté pour une délégation des actions envers la jeunesse au milieu associatif. Par ce choix, la collectivité souhaite démontrer une volonté d'apporter des actions adaptées aux jeunes de son territoire. Cependant, les conventionnements permettent aux associations de mener les actions qu'elles ont choisies en accord avec la municipalité. Le principe de « *liberté* » du milieu associatif permet à ces équipements d'être « *autonomes* » et c'est dans ce cadre que je souhaite, dans ce chapitre, comprendre la légitimité et la pertinence de ces associations pour répondre aux besoins des jeunes sur leur territoire d'implantation.

A- La légitimité des associations vue par la Ville

Les associations, à travers les conventions, ont la confiance de la Ville pour la mise en place et la gestion d'actions envers les jeunes du territoire. Cette confiance est très régulièrement confirmée par les élu·e·s rencontré·e·s. La Ville possède de nombreux équipements de quartier qui œuvrent au quotidien pour ces jeunes dans les secteurs des loisirs, de la culture, de l'emploi, etc. Ces équipements, souvent présents dans ces quartiers depuis de très nombreuses années, ont une proximité et une parfaite connaissance de leur population, leur permettant ainsi d'identifier leurs manques, leurs envies ou encore leurs attentes. Cette veille permanente auprès

²⁸ Entretien semi-directif réalisé avec un·e représentant·e associatif·ve de la Ville de Rennes dans le cadre du diagnostic Jeunesse - Janvier 2022

²⁹ Code général des collectivités territoriales. Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018. Article L1411-1. <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006149206/> (Page consultée le 10 mai 2022)

des habitant·e·s doit permettre de répondre, avec une grande agilité, à leurs besoins. Les bonnes relations et le dialogue permanent avec la collectivité permettent alors à ces équipements de quartier de faire remonter les informations du terrain. Ils sont en quelque sorte les « *yeux et les oreilles* » des quartiers pour la Ville permettant alors aux élu·e·s d'avoir des informations de terrain les plus pertinentes possibles et au plus près des besoins. Les différent·e·s acteur·rice·s et représentant·e·s de la ville rencontré·e·s en ont bien conscience : « *on n'a pas le ressenti directement des jeunes, de ce qu'ils vivent [...] c'est tous les acteurs et actrices jeunesse qui nous font remonter tout ça* »³⁰ (Représentant·e Jeunesse, Ville). Lors de cet échange, on comprend la place et la légitimité des acteur·rice·s jeunesse du milieu associatif pour informer les représentant·e·s de la Ville de Rennes sur les besoins identifiés sur leurs territoires. La Ville s'appuie alors sur l'expertise de ces associations possédant des professionnel·le·s formé·e·s et qualifié·e·s aux questions de la jeunesse et de l'éducation populaire : « *[...] l'idée c'est de se dire que les acteur·rice·s associatif·ve·s ont une expertise, un savoir-faire de leur territoire au plus proche et l'idée c'est de leur faire confiance* »³¹ (Représentant·e associatif·ve, Ville).

Néanmoins, nous verrons en dernière partie que ces propos sont à nuancer. En effet, il semble important de souligner ici que la légitimité des associations dépend également de leur capacité à convaincre de leur « *utilité sociale* » (Hély, 2010). Pour exemple, les appels à projets « *Loisirs, Innovation Jeunes* » proposés par la Ville de Rennes sont mis en œuvre par les associations. Ainsi, l'évaluation de l'utilité sociale de ces projets par la Ville repose très largement sur le taux de participation des jeunes à ce projet. Comme le décrit Hély (2010), l'inflation croissante des dispositifs d'évaluation des actions associatives tend donc à rigidifier le contenu des projets mis en œuvre dans le cadre d'indicateurs quantitatifs. Ce n'est plus le projet qui fait l'objet de débats, mais la capacité à atteindre les objectifs pour obtenir le soutien financier des partenaires publics et privés. Finalement, si les objectifs prédéfinis dans l'appel à projets sont atteints par l'association, ayant répondu, la Ville de Rennes lui portera alors un regard plus favorable contrairement à une association n'ayant pas atteint les objectifs ou encore n'ayant pas répondu à cet appel à projets.

³⁰ Entretien semi-directif réalisé avec un·e représentant·e jeunesse de la Ville de Rennes dans le cadre du diagnostic Jeunesse - décembre 2021

³¹ Entretien semi-directif réalisé avec un·e représentant·e associatif·ve de la Ville de Rennes dans le cadre du diagnostic Jeunesse - Janvier 2022

B- Une méconnaissance de la jeunesse dans ces quartiers

Comme démontré dans le chapitre précédent, la ville de Rennes considère les associations comme tout à fait légitimes, pour mener à bien les actions envers les jeunes dans les quartiers. Cette légitimité a pu être renforcée par mes observations de terrain et par les différents entretiens réalisés dans le cadre du diagnostic de territoire.

J'ai pu remarquer, à plusieurs reprises, une certaine méconnaissance des élu·e·s de quartiers, concernant la jeunesse des quartiers dont ils·elles ont la délégation. Certes, ils·elles ont été choisi·e·s pour représenter ces quartiers en agissant dans l'intérêt local, cependant, ce ne sont pas forcément des expert·e·s dans le domaine de la jeunesse. Ils·elles ont parfois d'autres sensibilités (par leurs professions, valeurs, intérêts) et se trouvent éloigné.e.s des causes qu'ils·elles pourraient défendre. Bien entendu, ces élu·e·s de quartier connaissent dans leur ensemble ces établissements socioculturels avec leurs centres de loisirs, leurs espaces jeunes et les ont identifiés comme des institutions importantes répondant dans leur majorité aux besoins des jeunes. Ils·elles reconnaissent toutefois être assez éloigné·e·s des besoins et attentes de ces jeunes. Cela peut s'expliquer parfois par la complexité de la gestion et du découpage des quartiers dont ils·elles ont la délégation. Le territoire rennais est découpé en douze quartiers administratifs avec parfois des directions communes entre ces quartiers et les Quartiers Prioritaires de la politique de la ville (QPV) qui sont au nombre de cinq. Ceux-ci ont été créés en 2014 et ont été définis selon un unique critère, le revenu par habitant. Ce sont par conséquent des quartiers défavorisés d'un point de vue socio-économique. La politique de la ville existe quant à elle depuis 1982-1983. D'une manière générale, les élu·e·s, les directions de quartiers et tou·te·s les acteur·rice·s de la ville concentrent leur attention et les financements sur ces QPV qui sont source d'enjeux importants. Il faut également savoir que les affectations de ces élu·e·s ne correspondent pas forcément aux directions de quartier, cela manque parfois de cohérence pouvant rendre les échanges d'informations complexes.

De plus, les jeunes des quartiers de la politique de la ville sont généralement décrit·e·s comme plus visibles et plus facilement identifiables que ceux·celles des autres quartiers. En effet, ils·elles sont caractérisé·e·s par une présence quotidienne dans les rues de leur quartier (Sauvadet, 2006). Les jeunes des quartiers étudiés où sont implantées les deux Maisons de quartier sont peu présent·e·s sur l'espace public, ne permettant pas aux élu·e·s et aux directions de quartier de les identifier: « *On ne voit pas les jeunes ici [en comparant un quartier aisé avec celui d'un QVP]* » ou encore, en parlant de la population des 11-17 ans : « *Je reconnais qu'on est moins présent·e sur les quartiers non politiques de la ville, c'est vrai que je n'ai pas toutes les*

connaissances »³² (Élu·e· de quartier). Ces QPV bénéficient de nombreux financements permettant la mise en place d'actions et la mobilisation de tou·te·s les acteur·rice·s concerné·e·s. Une direction de quartier sur un quartier non prioritaire reconnaît : « *On sait qu'il y a des poches de pauvreté et derrière il y a aussi des problématiques, mais il faut reconnaître qu'on est hors périmètre, on n'a pas les moyens financiers et humains pour mener une politique aussi dynamique* », pourtant il-elle indique que ces quartiers ont des besoins « *On n'est pas sur un quartier contrat de ville, mais en même temps, il y a des jeunes qui sont en attente* »³³ (Direction de quartier). Cette méconnaissance des jeunes portée par les délégué·e·s de quartier et les directions de quartiers, renforce l'idée que les Maisons de quartier ont une réelle expertise et connaissance de leur territoire.

Ces constats m'amènent à me poser la question suivante : *Quelle politique jeunesse pour les quartiers qui ne sont pas QPV ?*

C- Autonomie et marge de manœuvre des Maisons de Quartier

Après avoir expliqué les raisons pour lesquelles la ville de Rennes s'appuyait sur ces associations pour répondre aux besoins des jeunes, il m'a semblé pertinent de comprendre quelles latitudes et marges de manœuvre possédaient ces établissements pour la mise en œuvre d'un projet adapté correspondant aux conventions signées : « *les activités des associations ne sont pas seulement le produit du « public », mais résultent d'interactions entre les initiatives associatives et les politiques publiques* » (Laville & Nyssens (2001) cité dans Cottin-Marx, 2019, p.4).

Tout d'abord, une organisation est formalisée au sein des équipements de quartier. Ils disposent, pour la conduite des tâches d'animation et de gestion d'une totale indépendance en s'appuyant bien entendu sur les statuts, règlements intérieurs et lois en vigueur. En application du principe de « *liberté associative* », il appartient à chacune des associations de mettre en place sa propre organisation interne pour gérer son bon fonctionnement et déterminer les fonctions et les rôles de chacun·e des salarié·e·s et administrateur·rice·s. D'ailleurs « *l'association fixe librement l'organigramme de son personnel* »³⁴. Dans le cadre des deux Maisons de Quartier étudiées, cette liberté associative a permis de mettre en place des organisations différentes au sein de ces établissements. Néanmoins, ces Maisons de quartier sont dirigées par un conseil d'administration composé de membres et d'un·e président·e exerçant l'autorité hiérarchique auprès des directions de ces établissements. Tou·te·s les membres de ce conseil d'administration sont bénévoles et

³² Entretien semi-directif réalisé avec un élu·e de quartier dans le cadre du diagnostic Jeunesse - Janvier 2022

³³ Entretien semi-directif réalisé avec une direction de quartier dans le cadre du diagnostic Jeunesse - décembre 2021

³⁴ Convention entre la Ville de Rennes et un équipement de quartier. Document Papier.(2010). Réalisé par la Ville de Rennes. (2010).

exercent leurs fonctions suivant les valeurs exprimées dans le projet associatif. Ainsi, ces associations réunissent « des personnes bénévoles qui agissent pour un projet commun, librement, sans rémunération, parce qu'un problème les touche » (Ferrand-Bechmann, 2014, p.77). Le projet associatif est le fil conducteur du fonctionnement des associations. Il est indiqué que celui-ci est coconstruit avec le personnel des associations, les adhérent·e·s, les jeunes, les habitant·e·s et les partenaires. Cependant, seulement les deux premiers d'entre eux sont généralement consultés dans cette construction. Comme le décrit Dubost (2010), le projet associatif est la « carte d'identité de l'association » (p.295). C'est un outil de travail reprenant l'ensemble des actions à mener et la ligne de conduite à suivre pour les six années à venir. Les directives étant décrites et formalisées, les établissements ont donc toute latitude pour les mettre en œuvre selon leurs organisations et leurs compétences : « Il y a aussi cette liberté associative qui permet de structurer d'aviser, de gérer au plus juste, de faire comme elle le veut, comme elle le sent »³⁵ (Représentant·e Jeunesse, Ville). Les actions proposées sont guidées par l'identité même de l'association. Pour exemple, une des Maisons de quartier étudiées a mis en place des cours de musique et pas l'autre. Des expérimentations sont également possibles et appréciées.

Les associations doivent donc être capables de s'adapter à l'environnement, aux nouvelles populations et de se réinventer parfois. Elles doivent faire preuve d'une très grande agilité pour répondre aux enjeux et aux attentes de ces jeunes. Cependant, étant donné que les subventions et les évaluations de ces associations sont accordées et réalisées par la Ville, l'autonomie des associations est remise en cause depuis de nombreuses années.

³⁵ Entretien semi-directif réalisé avec un élu·e de quartier dans le cadre du diagnostic Jeunesse - Janvier 2022
Morane MARLEC - Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'École des Hautes Études en Santé Publique et
de l'Université Rennes 2- année 2021-2022

PARTIE 2 : UNE POLITIQUE DE JEUNESSE COHÉRENTE AU SEIN DU TERRITOIRE

Afin de développer une politique de jeunesse cohérente au sein du territoire, les associations, bien qu'« *autonomes* » dans leurs actions, doivent de plus en plus apprendre à travailler ensemble (I) et partager leurs compétences. En effet, tout au long de ce stage, je me suis rendu compte que des équipements de quartier situés à proximité se méconnaissaient. Il m'a donc semblé pertinent en tant que future professionnelle de comprendre et d'analyser les raisons de ces difficultés (II) et (III).

I- Le partenariat : un enjeu pour les structures d'éducation populaire

Il convient de comprendre que le partenariat entre les associations est devenu essentiel pour la réalisation d'un maillage territorial cohérent pour l'ensemble du territoire. Fabrice Dhume (2001) définit le partenariat comme étant « *une méthode d'action coopérative fondée sur l'engagement libre, mutuel et contractuel d'acteurs différents, mais égaux, qui constituent un acteur collectif dans la perspective d'un changement des modalités de l'action – faire autrement ou faire mieux- sur un objet commun- de par sa complexité et/ ou le fait qu'il transcende le cadre d'action de chacun des acteurs et élaborent à cette fin un cadre d'action adapté au projet qui les rassemble, pour agir à partir de ce cadre* » (cité dans Lyet, 2008, p.76). Cet enjeu de partenariat entre l'ensemble des acteur-ric-e-s du territoire rennais, même s'il date de plusieurs décennies revient toujours comme un *leitmotiv* dans les discours des élu-e-s. Cette citation de Loncle (2003), résume, à mon sens très judicieusement ce passage à la seconde partie du mémoire « *le partenariat après l'équipement collectif, constituerait-il le nouveau vecteur des politiques de jeunesse ?* » (p.239).

A- Des politiques de jeunesse transversales et intégrées

La notion de politique de jeunesse intégrée a été initiée par le Directeur de la Jeunesse et des Sports au Conseil de l'Europe, Siruala, en 2005. Pour lui, la politique de jeunesse en Europe doit être intégrée et faire en sorte qu'elle soit basée sur la participation des jeunes et concerne potentiellement tous les domaines de l'action publique en lien avec les parcours des jeunes : « *Une politique publique de jeunesse devrait refléter les défis et obstacles auxquels les jeunes doivent faire face dans leur transition de l'enfance à l'âge adulte et elle devrait être basée sur les objectifs politiques et les priorités adaptées par un conseil municipal, un gouvernement central ou un organisme intergouvernemental* » (p.33). L'ensemble des actions publiques (éducation, formation, emploi, sociale, santé, loisirs, logement, etc.) se rapportant à la jeunesse dans un territoire donné, fait alors partie d'une politique locale de jeunesse globale et intégrée. De fait, les politiques de jeunesse, quand elles s'adressent à une population et non à un public déterminé

renvoient à des questionnements qui interpellent potentiellement tous les autres secteurs de l'action publique (Loncle, 2010 dans Le Grand & Quentel, 2017).

Toutefois, la mise en œuvre de politiques de jeunesse intégrées s'avère parfois compliquée. Les différentes dimensions de l'action publique à destination des jeunes complexifient la lisibilité et la cohérence des réponses apportées ou à apporter à l'échelle d'un territoire. Hbila (2021), décrit une sectorisation des interventions auprès du public qui ne fait plus sens. Il montre que les acteur·rice·s agissent les un·e·s à côté des autres et ainsi insuffisamment en partenariat. Le fait de travailler les un·e·s à côté des autres tend à créer des doublons sur le territoire et de l'incohérence dans les actions proposées. En conséquence, l'État et les collectivités locales tendent de plus en plus, ces dernières années à inscrire leurs politiques de jeunesse dans des approches dites « *globales et intégrées* » (p.213). Pourtant, une coopération entre les acteur·rice·s viserait ainsi à rendre les plus lisibles possible les dispositifs présents sur le territoire pour une meilleure information et continuité dans l'accompagnement des jeunes.

Comme mentionné précédemment, la municipalité rennaise a fait le choix d'établir des objectifs par le biais de conventionnements avec les associations pour la mise en œuvre des politiques de jeunesse dans le territoire. Dans ce cas présent, l'approche « *intégrée et transversale* » des politiques signifie le regroupement de l'ensemble des domaines d'actions, en mettant une certaine cohérence et complémentarité entre l'ensemble des acteur·rice·s des secteurs concernés. Elle implique la « *coopération* » des acteur·rice·s au niveau du territoire afin de prendre en compte les besoins des jeunes de manière globale et cohérente (Abadie, 2019). Cependant, cette tendance à plus de transversalités n'est pas une « *nouveauté* » dans le domaine des politiques publiques. En effet, elle a déjà été expérimentée au milieu des années 1990 auprès d'autres publics cibles. Halter (2007) définit le principe de transversalité comme étant la mobilisation des services des collectivités territoriales qui interviennent directement ou indirectement auprès des jeunes pour les amener à travailler de manière commune et transversale.

Dans l'ouvrage « *Des professionnels pour les jeunes. Sociologie d'un monde fragmenté* » (Becquet, 2021), Hbila propose dans son chapitre quelques recettes pour une politique de jeunesse performante. Il démontre la nécessité de prendre en compte tou·te·s les acteur·rice·s concerné·e·s œuvrant dans des domaines différents pour les jeunes : « *être capable de proposer une stratégie qui parvienne à articuler le tout dans un cadre rationnel et cohérent, qui fasse sens en traçant des orientations qui fédèrent la multitude d'acteurs concernés dans un projet commun* » (p.215). Ces propos viennent renforcer les affirmations de Duran en 1999 qui disait que la qualité de prise en charge de la population dans un territoire dépendait de la mise en cohérence des actions entreprises et des réalisations produites. On comprend dans cette analyse, Morane MARLEC - Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'École des Hautes Études en Santé Publique et de l'Université Rennes 2- année 2021-2022

l'importance pour les Maisons de quartier étudiées de travailler en partenariat afin d'établir des actions cohérentes à destination des jeunes du territoire.

B- Une volonté des politiques publiques de rassembler les acteur·rice·s

La coopération entre les acteur·rice·s issu·e·s de secteurs différents semble constituer actuellement, à Rennes, l'objectif principal des politiques publiques de jeunesse. L'enjeu est le développement d'une approche dite « *intégrée* » qui implique une coopération des acteur·rice·s au niveau territorial afin de favoriser le développement d'une offre de services. Cette politique transversale en faveur de la jeunesse est un objectif qui se retrouve à tous les échelons nationaux, régionaux et départementaux comme notamment au sein du « *Plan Breton* » de mobilisation pour les jeunes (2020-2025).

En effet, tout au long de ce stage, j'ai constaté que cette approche faisait partie de la volonté et de la priorité des élu·e·s et salarié·e·s de la Ville pour apporter une politique de jeunesse cohérente à l'échelle du territoire rennais. À titre d'exemple, la DAJE lors de nos rencontres me questionnait régulièrement sur les partenariats que pouvaient effectuer ces Maisons de quartier en me demandant de préciser le nom des structures. Il est indéniable que cet objectif pour les politiques publiques est corroboré par les baisses des financements publics, l'arbitrage et la rationalisation imposés par les décideur·euse·s. Ainsi, je l'interprète dans le sens où la Ville souhaite mutualiser les compétences des acteur·rice·s jeunesse afin qu'ils-elles soient le plus efficient possible. Bier et Richez (2010), montrent qu'une politique de jeunesse a tout à gagner à s'appuyer sur la mobilisation de l'ensemble des ressources du territoire avec la prise en compte des différent·e·s professionnel·le·s et avec l'ensemble des habitant·e·s. Cet objectif est également fortement affiché au niveau départemental. Dans le cadre de leur politique d'action sociale, les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) accordent des prestations dites extralégales pour inciter et accompagner les acteur·rice·s locaux·les, principalement les collectivités locales et les associations, à développer des services adaptés aux besoins des familles. Elles accordent alors, une prestation de service jeunes (PS Jeunes), via le financement des postes d'animateur·rice·s qualifié·e·s au sein des équipements et services afin de soutenir les tranches d'âges 12 à 25 ans. Cette prestation doit permettre aux jeunes davantage de prises d'initiative, **de développer des partenariats locaux pour mener des actions autour de la jeunesse**, de consolider la fonction éducative en agissant sur le cadre de travail des professionnel·le·s concerné·e·s et en mobilisant les jeunes qui ne fréquentent pas ces structures grâce à des actions itinérantes et « *hors les murs* »³⁶. J'ai pu constater, lors d'une discussion avec un·e membre de la CAF d'Ille-et-Vilaine que cet enjeu de partenariat était effectivement important : « *nous, en tout cas, le partenariat est*

³⁶ Caisses d'Allocations Familiales, *Objectifs PS Jeunes*, récupéré sur : <https://www.caf.fr/partenaires/caf-de-l-allier/partenaires-locaux/la-ps-jeunes> (Consulté le 15 Avril 2022)
Morane MARLEC - Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'École des Hautes Études en Santé Publique et de l'Université Rennes 2- année 2021-2022

préalable à toutes nos prestations de service »³⁷. De plus, dans le plan breton, la « *coopération entre les acteurs de la jeunesse* » est également un des objectifs affichés de la région. Ainsi, cet enjeu de partenariat revient régulièrement dans les discours des personnes enquêté-e-s agissant à différentes échelles du territoire.

En corrélation avec cette volonté des politiques publiques, les acteur-ric-e-s de la Ville ou du département, lors des différents entretiens réalisés, me font régulièrement remonter que les acteur-ric-e-s de la jeunesse du territoire ont tendance à ne pas suffisamment travailler ensemble. Ces propos sont à nuancer et à analyser. Ainsi, dans le cadre de la réactualisation des chartes territoriales, la Ville souhaite réinterroger les acteur-ric-e-s sur leurs partenariats afin de les remobiliser dans leurs actions de travail en réseau entre autres pour la jeunesse. De même, la démarche de diagnostic qui m'a été confiée au sein des deux Maisons de Quartier de proximité s'inscrit parfaitement dans cette volonté de dynamisation des partenariats. Cette démarche de diagnostic que j'effectue est dite « *innovante* ». Elle est co-financée par la Ville de Rennes et doit permettre de mettre en évidence les difficultés rencontrées par ces territoires et d'identifier les logiques partenariales existantes ou à mettre en œuvre entre les différent-e-s acteur-ric-e-s jeunesse. Ces logiques partenariales imposent une parfaite connaissance du domaine de la jeunesse et surtout des attentes des jeunes pour proposer des actions adaptées et cohérentes à l'échelon territorial.

C- Un « *territoire vécu* » pour la jeunesse

Comme déjà évoqué dans un précédent chapitre, le découpage administratif du territoire rennais ne semble pas être cohérent pour les acteur-ric-e-s du milieu associatif. Un quartier QPV est rattaché à un autre quartier non QPV. Les professionnel-le-s du quartier non QPV ne semblent pas se retrouver dans ce regroupement du fait de problématiques divergentes. Ce découpage peut poser certaines difficultés ou incohérences en termes de gouvernance et de développement local.

Les différences d'échelles géographiques dans lesquelles évoluent ces acteur-ric-e-s complexifient les relations qu'entretiennent localement les organisations administratives et associatives. En effet, les territoires locaux institutionnels coïncident peu avec les « *territoires du quotidien* » (Di Meo, 1996). Même si l'objectif du développement paraît évident, les raisons d'être et d'agir des acteur-ric-e-s peuvent être différentes et en décalage avec ces découpages territoriaux. En d'autres termes, le territoire d'influence d'une association est jugé plus concret par les acteur-ric-e-s concerné-e-s que les territoires institutionnels ou administratifs même si celui

³⁷ Entretien semi-directif réalisé avec un-e membre de la CAF d'Ille-et-Vilaine dans le cadre du diagnostic Jeunesse - Janvier 2022

est plus compliqué à définir. En effet, les quartiers sont plus simples à délimiter, car leurs limites sont fixes et reconnues officiellement depuis très longtemps.

Dans le cadre du diagnostic de territoire, impliquant les deux Maisons de quartier dans deux territoires juxtaposés, les élu·e·s locaux·les et les professionnel·le·s de ces établissements pressentaient déjà que ce découpage administratif et ce découpage par quartier étaient également différents du « *territoire vécu* » des jeunes. La notion d'espace vécu a été créée par Frémont au début des années 1970. Cet espace vécu comprend l'espace des pratiques quotidiennes et l'espace des interrelations sociales. Le territoire n'est donc pas une structure immuable. Il se transforme en permanence via un ensemble de relations, d'interrelations et d'interactions. C'est en fait, un espace propre à chaque individu où celui-ci agit et se déplace. Le diagnostic réalisé a confirmé cet état de fait. Il a été mené par la réalisation d'une cartographie permettant de baliser les lieux fréquentés par les jeunes de ces territoires (habitation, établissement scolaire, lieu de détente, loisirs, etc.). Ce balisage a permis d'identifier le territoire vécu d'un ensemble de jeunes dans un territoire donné. Ce « *territoire vécu* » qui permet de constituer un territoire différent à visualiser pourra être analysé par la Ville de Rennes et ces Maisons de Quartier afin d'établir et mettre en œuvre un réseau avec l'ensemble des acteur·rice·s jeunesse concerné·e·s. Ils-Elles pourront ainsi définir une stratégie d'actions et des partenariats cohérents à destination des jeunes.

II- Des facteurs influençant un possible partenariat

Comme nous l'avons vu, le partenariat est perçu comme l'élément clé pour améliorer la lisibilité et la cohérence des actions à destination des jeunes présent·e·s sur le territoire. Néanmoins, encourager tou·te·s les acteur·rice·s à travailler ensemble n'est pas forcément une chose aisée. Dans cette partie, nous allons pouvoir analyser certains facteurs pouvant rendre le partenariat « *incertain* » (Lyet, 2008). Nous ferons ensuite un état des lieux de ces différents équipements de quartier afin de comprendre les raisons des problématiques rencontrées. L'ouvrage (2008) et l'enseignement promulgué à l'EHESP (2022) par Lyet permettront d'étayer mes propos. En effet, Lyet a réalisé dans les années 2000 des recherches pour comprendre les conditions favorables à un partenariat entre des travailleur·euse·s sociaux·ales. Il a analysé des partenariats dans le monde de l'insertion sociale entre professionnel·le·s issu·e·s de cultures différentes. Ces partenariats ont été jugés plutôt satisfaisants tant vis-à-vis de leurs résultats que du point de vue de la qualité des collaborations entre les travailleur·euse·s sociaux·ales.

A- Le poids historique des Maisons de quartier

La plupart des équipements de quartier sont implantés dans le territoire depuis plusieurs décennies. C'est effectivement le cas des deux établissements étudiés. Ils ont leur histoire, leur propre fonctionnement et leurs propres équipes de professionnel·le·s et de bénévoles. Il est indéniable que l'histoire de ces équipements de quartier influe encore sur leur mode de fonctionnement. Leur histoire est intimement liée à l'histoire du quartier et de ses habitant·e·s ; les salarié·e·s en font encore régulièrement référence : « *les ateliers proposés au sein de la MDQ c'est historique, ce n'est pas évident d'innover* » (Extrait de mon journal de bord, mars 2022). Ce poids historique empêche parfois le changement de certaines habitudes au sein de ces structures.

Dans un chapitre précédent, il a été mis en avant le fait que ces associations avaient des projets qui leur étaient propres et pour lesquels elles s'étaient battues pour les obtenir. De ces projets gagnés dépend également l'organisation de ces établissements. Les professionnel·le·s y travaillant se sentent parfois appartenir à cette association pour laquelle certain·e·s s'investissent depuis de nombreuses années. Pendant mon stage, un·e coordinateur·rice d'établissement a apporté le témoignage suivant : « *Il est vrai que je ne travaille pas avec X pourtant ils ne sont pas loin, mais c'est comme ça, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on ne s'entend pas* » (Extrait de mon journal de bord, février 2022). Néanmoins, malgré le changement des dirigeant·e·s, cet état de fait se perpétue. Ce possible partenariat n'est pas remis en question. Il semble indéniable que pour travailler ensemble, une volonté commune de collaborer, d'échanger et de mettre en commun est nécessaire. Une des leçons que je tire de ces observations en tant que future professionnelle de la jeunesse est que les événements passés doivent être abordés et traités préalablement avant d'envisager un quelconque partenariat.

B- Des cultures professionnelles différentes, mais complémentaires...

Afin d'explicitier et d'essayer de comprendre les raisons des difficultés à travailler ensemble, il m'a semblé opportun d'avoir conscience que tou·te·s ces professionnel·le·s ont des profils différents : « *Au sein d'une même profession, cela n'existe pas de manière homogène, bien sûr les diplômés où les statuts définissent des frontières réglementaires, mais les itinéraires de formation et professionnels, les dynamiques institutionnelles, les réalités des personnes et les trajectoires identitaires individuelles ou collectives composent un espace extrêmement hétérogène* » (Lyet, 2008, p.166). Pour qu'il y ait une volonté de travailler ensemble, il faut que les valeurs soient partagées entre les deux parties, qu'il y ait un débat et que les projets soient co-construits³⁸. Lyet lors de son intervention à l'EHESP (2022) considère que pour éviter les conflits d'intérêts, il est préférable que les personnes développent des activités différentes ou complémentaires : « *On a*

³⁸ Cours délivré par Lyet (2022), dans l'unité de spécialisation «Les politiques locales de l'adolescence et de la jeunesse», *Les pratiques de partenariat dans les métiers du travail social*. 6 Avril 2022. EHESP-Rennes
Morane MARLEC - Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'École des Hautes Études en Santé Publique et de l'Université Rennes 2- année 2021-2022

besoin de l'autre, l'autre fait des choses qu'on ne sait pas faire ou qu'il ne peut pas faire du fait du cadre de sa profession »³⁹. Ces propos sont étayés par un échange que j'ai pu avoir avec des éducateur·rices spécialisé·e·s et des assistant·e·s sociaux·ales du Centre Départemental d'Action Social (CDAS) qui avaient une réelle volonté de travailler en commun avec les Maisons de quartier qui proposaient des activités de loisirs ou culturelles qu'eux·elles-mêmes ne proposaient pas⁴⁰. Cet exemple démontre un besoin de complémentarité des acteur·rice·s ; le partenariat se construit alors sur une base de liens personnels, d'engagements réciproques de communication et de compréhension commune. Néanmoins, une attention particulière doit être portée au langage utilisé. Lyet démontre dans sa recherche que le langage diffère entre les acteur·rice·s de milieux professionnels différents ce qui peut parfois rendre les échanges compliqués. Il donne pour exemple le terme « *accompagnement* » qui a une signification différente dans son analyse entre un·e assistant·e sociale ou conseiller·ère·s pôle emploi. Ainsi, Mondolfo (2001) a montré que « *la mise en présence d'acteurs provenant d'univers sociaux différents avec chacun leurs représentations (idéologie), leurs vocabulaires (langage), leurs logiques spécifiques donnent souvent lieu à des incompréhensions spontanées qui met l'accent sur les contraintes [...]* » (cité dans Lyet, 2008, p.111). Enfin, son étude sur le partenariat entre des assistant·e·s sociaux·ales et des conseiller·ère·s pôle emploi, Lyet démontre que celui-ci a pu fonctionner grâce à l'écoute et à la compréhension de leurs métiers réciproques.

Cependant, Lyet montre qu'il n'est pas simple de travailler ensemble, car les organisations et le mode de travail peuvent être différents d'un établissement à un autre. En effet, au cours de ce stage, j'ai constaté des différences d'approche pour des fonctions identiques. Par exemple, un·e animateur·rice présent·e depuis quinze ans préférerait laisser les jeunes s'exprimer sans programmation établie pour qu'ils·elles ne soient pas consommateur·rice·s de loisirs. Il·elle se trouvait alors en opposition avec son homologue, présent depuis trois ans dans une Maison de Quartier de proximité qui préférerait quant à lui·elle organiser des activités programmées. Je citerai également ces deux directeur·rice·s d'associations d'éducation populaire, aux parcours professionnels différents qui avaient des divergences notoires sur l'autonomie et la confiance laissés aux jeunes au sein de leur structure respective⁴¹.

Chacun des équipements peut travailler à sa façon, avec des organisations et des objectifs qui leur sont propres. Néanmoins travailler ensemble ne veut pas forcément dire travailler de la même façon, mais plutôt apprendre à se connaître, avoir conscience mutuellement de ses forces

³⁹ Cours délivré par Lyet (2022), *op. cit.*, 6 Avril 2022. EHESP-Rennes

⁴⁰ Entretien semi-directif réalisé avec des professionnel·le·s du CDAS dans le cadre du diagnostic jeunesse – 7 Janvier 2022.

⁴¹ Entretien semi-directif réalisé avec des directeur·rice·s d'association d'éducation populaire dans le cadre du diagnostic Jeunesse- février et mars 2022

et de ses faiblesses et des complémentarités pouvant être apportées par chacun-e. Pour cela, il est largement compréhensible qu'il faille éviter tout conflit d'intérêts, mise en concurrence ou situation où les intérêts personnels prendraient le dessus sur le travail en commun ou le travail d'équipe. Il semble également important qu'il y ait des objectifs communs, dictés non pas par l'un-e ou l'autre, mais l'un-e et l'autre et que ces objectifs soient atteignables sans que l'un-e ou l'autre soit lésé.

C- Des liens interpersonnels favorisant un possible partenariat

Dans le chapitre précédent, j'ai cité quelques ingrédients nécessaires pour travailler ensemble. Dans ce chapitre, je mettrai l'accent sur les liens interpersonnels qui peuvent favoriser le partenariat.

Il va de soi que pour mieux travailler ensemble, il convient de mieux se connaître. Lors de mon apprentissage, j'ai pu observer des dynamiques partenariales auprès d'associations qui avaient un véritable plaisir à travailler ensemble. En me rapprochant d'elles, je me suis aperçue que j'avais affaire à des acteur·rice·s qui s'appréciaient, se comprenaient et avaient une très forte volonté de co-construire des projets à destination des jeunes. J'ai donc essayé de comprendre et interrogé un certain nombre de ces personnes. Rapidement, je me suis aperçue que l'interpersonnel était largement présent et contribuait au bon fonctionnement de ce partenariat. J'ai entendu des phrases comme « *On s'entend très bien avec X donc c'est cool* » ou cette phrase d'un-e coordinateur·rice au sein d'une association culturelle « *Ce qui fonctionne dans ce partenariat, je pense réellement que c'est l'entente* » (Extraits de mon journal de bord, décembre 2021). J'ai également rencontré des professionnel·le·s de structures géographiquement éloignées qui travaillaient ensemble, car les personnes se connaissaient et s'entendaient parfaitement : « [...] *La réussite de ces partenariats serait d'abord liée aux personnes et à la rencontre [...]* » (Lyet, 2008, p.68). Renault-Tinacci lors des rencontres de l'INJEP (2019) ayant pour thème « *les associations au défi de leurs mutations : transformer, coopérer, accompagner* » affirmait que « *les relations interpersonnelles sont essentielles, c'est-à-dire que si les gens ne s'entendent pas, ne parlent pas le même vocabulaire, les mêmes valeurs, ça ne fonctionne pas, on a beau décréter la participation si les gens ne vivent pas ensemble des projets, ne parlent pas le même langage ça ne fonctionne pas* »⁴². En effet, il semblerait qu'une bonne entente de chacun-e permet une meilleure coopération. Elle amène une plus grande motivation personnelle et un niveau d'engagement important envers l'organisation. Elle suscite un plus haut niveau de confiance, de collaboration et

⁴² Renault-Tinacci (2019) - Conférence récupéré sur l'INJEP « *Accompagner : Nouveaux acteurs, nouvelles pratiques ?* » (19 novembre 2019).
Morane MARLEC - Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'École des Hautes Études en Santé Publique et de l'Université Rennes 2- année 2021-2022 34

de générosité entre les personnes. Lyet décrit ce désir de travailler ensemble comme « *facilitateur* »⁴³ pour créer du partenariat dans le milieu professionnel.

Cependant, il explique « *qu'il ne suffit pas que les différents partenaires potentiels soient désireux de collaborer, il faut aussi qu'un véritable processus de coopération s'enclenche* » (2008, p.84). En conséquence, le partenariat ne peut exister si seulement quelques individu·e-s portent un projet, cela ne peut pas reposer seulement sur des accords informels. Cela est confirmé par un·e professionnel·le du CDAS qui planifie des rencontres régulières avec les différents organismes pour la pérennisation des partenariats⁴⁴. Cette planification permet en fait, de formaliser des échanges pour garder un contact permanent avec les partenaires.

Enfin, pour qu'un partenariat fonctionne, il semblerait que cet ingrédient des relations interpersonnelles soit complété comme le décrit Lyet (2008) par trois autres conditions : il faut se mettre d'accord sur des valeurs communes, des objectifs communs et sur la place et le rôle de chacun·e. Pour mettre en œuvre ces différentes conditions, il est indispensable que les professionnel·le-s doivent disposer de temps. Lyet décrit cette condition comme essentielle à l'élaboration de partenariat, mais précise qu' « *on dispose de moins en moins de temps* »⁴⁵.

III- Des réalités de terrain rendant le partenariat difficile

Dans le chapitre précédent, nous avons surtout mis l'accent sur le partenariat qui est le fer de lance des élu·e-s rencontré·e-s. Dans ce présent chapitre, nous allons tenter de comprendre et d'analyser les difficultés et les contraintes rencontrées par ces associations pour rendre ce partenariat plus simple et plus évident.

A- Mise en concurrence des équipements de quartier

Les appels à projets permettent aux associations, d'apporter un soutien financier, parfois, intéressant permettant de pallier des subventions du service public parfois insuffisantes ou à la baisse. Néanmoins, les appels à projets sont souvent synonymes de mise en concurrence entre ces Maisons de quartier et viennent contraindre ces associations.

Les deux Maisons de quartier que j'ai étudiées durant ce stage sont situées sur deux zones géographiques contiguës. Elles sont tout à fait convaincues de la nécessité et de la pertinence de travailler ensemble. Néanmoins, en les écoutant séparément, la situation apparaît assez complexe. En effet, dans le cadre des appels à projets, ces Maisons de quartier se sentent en concurrence. Chacune, ce qui peut paraître légitime, défend en premier lieu son territoire. Il est

⁴³ Cours délivré par Lyet (2022), *op. cit.*, 6 Avril 2022. EHESP-Rennes

⁴⁴ Entretien semi-directif réalisé avec des professionnel·le-s du CDAS dans le cadre du diagnostic jeunesse – 7 Janvier 2022.

⁴⁵ Cours délivré par Lyet (2022), *op.cité.*, 6 Avril 2022. EHESP-Rennes

d'ailleurs très fréquent, d'entendre les coordinateur·rice·s jeunesse parler de « *nos jeunes* ». Cela peut démontrer « *Une forme de concurrence vis-à-vis de ses homologues, parfois au sein d'un même territoire [...] comme s'il s'agissait, inconsciemment, de marquer son territoire et de garder la main sur son marché local* » (Hbila, 2021, p.34). Comme évoqué dans le chapitre précédent, les conflits d'intérêts ne sont pas forcément compatibles avec le partenariat.

Régulièrement, les manques de subventions publiques amènent les associations à être dans un modèle socio-économique hybride. Elles doivent trouver d'autres sources de financement pour leur survie. Les Maisons de quartier sont évidemment confrontées à ces mêmes problématiques. Elles doivent alors anticiper et s'adapter sans cesse et faire preuve d'une agilité permanente dans leur organisation. Ces appels à projets les obligent à adopter progressivement des dynamiques compétitives qui étaient jusqu'à lors réservées aux entreprises privées. Sur ce point, les coordinateur·rice·s jeunesse des deux Maisons de quartier sont unanimes : « *il faut adapter les projets en fonction des fonds qui pourront y être attribués* » (Extrait de mon journal de bord, décembre 2021). Ces professionnels doivent alors composer avec les opportunités qui s'offrent à eux pour pérenniser leurs établissements dans la durée : « *À travers cela, c'est la survie de l'activité qui est en jeu* » (Hbila, 2012, p.294). Les appels à projets évoqués ici, émanent principalement de la Ville de Rennes avec Loisirs Innovation Jeunes (LIJ) ou de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) avec Loisirs Vacances Jeunes (LVJ).

Les Maisons de quartier répondent aux appels à projets de leur choix. Une fois la réponse constituée, celle-ci est remise à l'organisme émetteur qui l'analysera et la comparera aux autres réponses. L'association qui aura réalisé la réponse la plus pertinente se verra attribuer le financement. Ces appels à projets par leurs évaluations génèrent naturellement de la concurrence entre ces acteur·rice·s : « *L'évaluation d'une structure, qu'elle soit réalisée rigoureusement ou non, l'incite malgré elle dans certains cas à s'inscrire dans une forme de concurrence vis-à-vis de ses homologues, parfois au sein d'un même territoire* » (Hbila, 2012, p.302). J'ai plusieurs fois entendu des acteur·rice·s de ce milieu associatif pester contre ce système avec des propos comme celui-ci « *Je suis désolé, ça n'a ni queue ni tête, on se retrouve en concurrence, car il n'y a pas assez d'argent pour tout le monde* »⁴⁶. D'ailleurs, un représentant·e de la ville de Rennes a tenu ces propos « *quand on parle d'appels à projets, on parle de mise en concurrence* ». Cette phrase m'a paru quelque peu surprenante. Mais, ceci peut éventuellement s'expliquer par le fait que ce·tte représentant·e exerce sa profession dans le tiers secteur. Celui·celle-ci précise qu'une réflexion

⁴⁶ Entretien semi-directif réalisé avec une association d'éducation populaire dans le cadre du diagnostic Jeunesse- février 2022

est en cours au niveau de la Ville pour transformer ces appels à projets en fonctionnant plutôt comme une « *forme d'enveloppe à dispatcher* »⁴⁷.

Effectivement, la question financière et la mise en concurrence par appels à projets sont vécues comme un réel frein à un possible partenariat.

B- La complexité de la structuration des politiques de jeunesse

Une autre réalité et non des moindres rendant le partenariat difficile est la structuration même de ce qu'on appelle « *les politiques de jeunesse* ». Il m'a semblé important de préciser et de situer ce que représentaient ces politiques en direction des jeunes. Pour cela, je me suis appuyée sur une cartographie simplifiée de Jordan Parisse réalisée en 2019 dans son article « *Construire des politiques « intégrées » en direction des jeunes : Les enjeux d'une démarche d'expérimentation* ». Cette cartographie identifie cinq types de politiques au sein même de ces politiques de jeunesse qui sont : les politiques éducatives, les politiques d'insertion et d'information, la politique de citoyenneté, la politique de prévention sanitaire et la politique socioculturelle et sportive. Chacune de ces politiques regroupant elles-mêmes plusieurs types d'établissements, services ou instances.

Ces politiques sont difficilement identifiables éclatées au sein de différents établissements ou organismes du territoire rennais. Cependant, il est demandé aux associations de mettre en place un partenariat cohérent entre les acteur·rice·s. L'animateur·rice au sein des Maisons de Quartier est amené à fréquenter un jeune dans toutes les dimensions de son parcours de vie. Ainsi, le métier d'animateur·rice socioculturel « *ne saurait se limiter au champ stricto sensu des loisirs éducatifs encadrés, mais doit aller au-delà* » (Becquet, 2021, p.16). Les professionnel·le·s exerçant au sein de ces Maisons de quartier doivent identifier les partenaires sur lesquels s'appuyer pour fonder une politique de jeunesse.

Le champ des politiques de jeunesse dans le territoire est parfois complexe à identifier. Il est difficile pour une Maison de quartier, par exemple de définir seule et clairement les orientations à suivre dans ce contexte. Comme le dit Parisse dans son article cité auparavant « *[...] les acteurs impliqués dans la construction de l'action publique mettent en jeu à la fois, leur statut, leur trajectoire historique propre ainsi que leurs logiques spécifiques d'intervention qui peuvent parfois diverger fortement, voire rentrer en concurrence les unes les autres* » (p.19). Ainsi, une politique cohérente aux yeux des décideur·euse·s locaux·ales, devrait proposer une stratégie qui articule la multitude d'acteur·rice·s concerné·e·s de manière cohérente et dans un projet commun.

⁴⁷ Entretien semi-directif réalisé avec un·e représentant·e jeunesse de la Ville de Rennes dans le cadre du diagnostic Jeunesse - décembre 2021

Il semble alors important de définir au niveau municipal une politique de jeunesse claire et cohérente ainsi qu'un projet discuté et accepté par chacun des quartiers pour mettre en œuvre une politique de jeunesse propre à chacun des établissements, ce qui préviendrait la concurrence directe entre les associations et favoriserait implicitement le partenariat et le travail en commun. En revanche, dans ce contexte de réduction budgétaire et du peu de temps dont disposent ces professionnel-le-s, je m'interroge sur le pilotage et la coordination de ces formes et réseau de partenariat.

C- Des politiques de jeunesse à différentes échelles

Comme indiqué dans le chapitre précédent, la structuration des politiques de jeunesse est complexe et comme nous allons le voir dans ce chapitre, les politiques de jeunesse relèvent de secteurs et d'échelons décisionnels différents. Des orientations politiques sont élaborées au sein des réseaux d'expertise européens, au niveau national, régional, départemental ou encore communal. Comme énoncé au début de ce chapitre, l'État a confié la gestion de sa politique de jeunesse à différents niveaux. Par exemple, dans le secteur de l'éducation, dans lequel on peut citer l'enseignement délivré dans les établissements publics ou privés du secondaire et du supérieur, ceux-ci relèvent des conseils départementaux pour les collèges, des conseils régionaux pour les lycées et parfois des collectivités territoriales pour le soutien au développement éducatif. Les politiques d'insertion et d'information et la politique de citoyenneté avec par exemple les missions locales exerçant une mission de service public de proximité en accompagnant les jeunes dans leurs parcours professionnels qui font partie des dispositifs déclarés obligatoires par l'État mis en œuvre par des associations ou des collectivités locales territoriales. La politique de prévention sanitaire, avec ses établissements publics et privés ou dirigés par des associations de prévention, la politique socioculturelle et sportive avec par exemple les clubs de sports, les MJC, les centres de loisirs municipaux ou associatifs créent une multitude d'organismes avec des échelles de décisions de secteurs différents. J'ai pu constater, lors des réunions de réactualisation des chartes territoriales que les représentants des établissements étaient peu présents. Ces absences peuvent, bien entendu, être préjudiciables pour l'élaboration de projet entre les associations et les écoles. Ainsi, il existe au sein du territoire rennais une pluralité d'acteur-ric-e-s positionné-e-s sur le champ de la jeunesse et de nombreux projets en découlent. Cette pluralité d'acteur-ric-e-s présent-e-s peut rendre complexe la lisibilité des politiques de jeunesse par les acteur-ric-e-s de terrain.

En tant que future professionnelle, cette partie 2 m'a réellement permis de mieux comprendre les enjeux de ces politiques de jeunesse et de mesurer l'importance de la transversalité avec les autres politiques concernées. J'ai, je pense, pris conscience de la complexité et de la multiplicité des acteur-ric-e-s qui peuvent rendre les actions à mener

compliquées et il me semble légitime de penser aux jeunes qui doivent se retrouver dans ces multiples dimensions. Dans cette partie, j'ai également abordé assez longuement la notion de partenariat qui est le fer de lance de la mise en application des politiques de jeunesse. Ce partenariat me semble un réel atout pour que chacune des structures puisse développer des synergies nouvelles au sein de son établissement pour permettre la mise en commun de compétences et favoriser l'élaboration de stratégies. La transversalité permettrait alors d'avoir une vision globale des politiques de jeunesse à mettre en place et une meilleure lisibilité des actions à mener en commun. Je terminerai par ma préoccupation concernant les appels à projets qui me semblent être contraires à l'aspiration au partenariat. Une réflexion sur ce point me semble vraiment essentielle.

PARTIE 3 : UNE ADAPTATION PERPÉTUELLE DES PROFESSIONNEL·LE·S ET DES BÉNÉVOLES AU SEIN DU SECTEUR ASSOCIATIF

Cette troisième partie a pour objectif de mettre en avant les conséquences de l'évolution du monde associatif et des jeunes sur les pratiques de ses professionnel·le·s et de ses bénévoles. Hély annonce en 2010, que le « *monde associatif est en pleine métamorphose* » (p.1). Les associations sont aujourd'hui enjointes à s'adapter à tout point de vue et notamment en ce qui concerne leurs ressources et leurs modes d'action. Comme j'ai pu le remarquer tout au long de mon apprentissage, la majorité des professionnel·le·s se questionnent sur la pérennité des associations relevant de la loi 1901⁴⁸. Au travers des analyses précédentes sur les objectifs conventionnés avec la Ville et la volonté de travailler en partenariat, il s'agira de montrer comment les professionnel·le·s s'adaptent à cette métamorphose du monde associatif. Dans un premier temps, nous verrons que l'autonomie des associations évoquée en première partie est remise en cause depuis de nombreuses années (I). Nous verrons ensuite l'impact de la professionnalisation des animateur·rice·s sur le fonctionnement des associations (II). Nous élargirons par la suite la réflexion en analysant l'évolution de la participation des jeunes afin d'analyser leurs places dans ces associations d'éducation populaire (III).

Les enjeux de cette dernière partie me semblent particulièrement importants et stratégiques en tant que future professionnelle dans la mesure où l'emploi associatif en France, représente plus d'un million huit cent mille emplois soient près de 10 % des effectifs du secteur privé.

I- Remise en cause de l'autonomie des associations

Dans ce chapitre, il conviendra de comprendre pourquoi les associations sont de moins en moins autonomes dans leur fonctionnement depuis déjà de nombreuses années et les raisons qui inquiètent les professionnel·le·s quant à la pérennité des associations loi 1901.

A. Une dépendance financière

Tout d'abord, le modèle socio-économique des deux associations étudiées est basé principalement sur des subventions publiques, de fonctionnement, versées par la Ville, et sur des financements privés provenant des cotisations des adhérent·e·s. Prouteau et Tchernonog rapportent dans l'ouvrage « *les modèles socio-économiques des associations : spécificités et approches plurielles* » publié en 2021, les résultats d'une enquête sur la construction d'une typologie des modèles socio-économiques des associations et en partie des associations

⁴⁸ Échange informels avec les professionnel·le·s des Maisons de Quartier durant mon apprentissage

employeuses. Une des typologies identifiées correspond au « *financement public dominant* » (p.100) avec des financements très majoritairement constitués de fonds publics. Les associations étudiées semblent correspondre à ce modèle. Nous verrons l'impact de celui-ci sur le quotidien de ces associations.

En effet, le processus de décentralisation se poursuit et, avec lui, le transfert de compétences et de ressources de l'État vers les collectivités locales. Cela explique la baisse progressive des financements publics depuis une dizaine d'années. Le déficit public n'est pas récent, mais il se manifeste plus intensément aujourd'hui. Il explique l'accélération du recul de l'État dans le financement des associations et contraint les marges de manœuvre des collectivités locales. Le pacte de Cahors (2017) fixant des objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales à 1,2% par an sur une période de 5 ans restreint d'autant plus le fonctionnement des Maisons de quartier⁴⁹.

Ensuite, cette baisse de financement impacte directement les associations qui se trouvent confrontées à des difficultés pour disposer de ressources pérennes et ainsi, des difficultés gestionnaires : « *Quelle que soit la taille de l'association, les budgets sont de plus en plus difficiles à boucler, ils se font avec des financements multiples. Chaque financeur a ses règles propres, par ailleurs légitimes d'attribution et de contrôle. De ce fait, la gestion d'une association devient rapidement plus complexe que celle d'une entreprise [...]* »⁵⁰.

De plus, cette situation a été amplifiée par les deux chocs macroéconomiques mondiaux majeurs qui sont la crise financière de 2008 et la crise sanitaire de 2020 qui ont montré la vulnérabilité de nos sociétés et provoqué des conséquences délétères sur la santé financière des associations notamment lorsqu'elles s'inscrivent dans un mode de financement public dominant (Dethier et al., 2021). Tchernonog et Prouteau en 2019, montrent quant à eux, une transformation significative des structures de financement des associations avec une raréfaction des subventions publiques. Celles-ci représentaient 35% des budgets des associations en 2005 et en représentent aujourd'hui que 20%. La baisse de ces subventions se fait cruellement ressentir.

Comme l'affirme Tchernonog, la transformation des modes de financement des associations a un impact sur leur fonctionnement. Les types de projets qui sont développés au sein des associations évoluent ainsi que les publics cibles des associations. Ces propos font écho à ce que j'ai pu constater. En effet, tout au long de ce stage, j'ai pu régulièrement constater que les

⁴⁹ Ministère de l'économie, des finances et de la relance. (2020). *La contractualisation entre l'État et les collectivités*. <https://www.budget.gouv.fr/reperes/finances-publiques/articles/la-contractualisation-entre-letat-et-les-collectivites> (Page consultée le 4 Octobre 2021)

⁵⁰ France Bénévolat. (2008). *Le renouvellement des dirigeants associatifs*. <https://www.francebenevolat.org/sites/default/files/uploads/documents/renouv-2008.pdf> (Page consultée le 10 octobre)

directions étaient inquiètes et se posaient de multiples questions sur le fonctionnement interne de leur association. Elles cherchent alors à réorienter leurs actions vers des activités pouvant faire venir de nouveaux·elles adhérent·e·s et vers des actions pouvant faire profiter l'association. Pour exemple, un·e des dirigeant·e·s a pu se questionner sur les prix d'adhésion à l'association, jugés aujourd'hui plus faibles que ceux pratiqués par d'autres associations. Un·e autre a pu se questionner sur la réorientation des activités à proposer aux adhérent·e·s (Extrait de mon journal de bord, 2022). Dans le contexte étudié précédemment, ces réflexions sont révélatrices d'un questionnement sur les façons d'agir pour la pérennité économique de leurs associations. À ce jour, ces évolutions économiques et politiques ne remettent pas en cause la place centrale de ces associations, mais celles-ci doivent faire preuve d'agilité parfois et de remise en question permanente de leurs fonctionnements.

Dans la suite de ce chapitre, nous verrons que les associations dépendantes des financements publics sont contrôlées. L'introduction des appels à projets par les pouvoirs publics produit en outre une mise en concurrence entre les associations et guide les actions à mettre en œuvre.

B. De l'évaluation au contrôle des Maisons de quartier

Les associations sont des vecteurs précieux dans la mise en œuvre des politiques locales de jeunesse. Les collectivités, par leurs soutiens financiers et leurs conventionnements d'objectifs envers ces associations, sont alors amenées à contrôler l'ensemble de leurs actions et vérifier l'utilisation de ces financements. Il faut alors bien faire une distinction entre les évaluations et les contrôles de ces établissements. La notion de contrôle renvoie à la vérification de la conformité de la réglementation en se référant aux règlements et lois en vigueur. La notion d'évaluation quant à elle renvoie à l'optimisation des effets et des besoins en se référant aux objectifs fixés. L'évaluation permet l'aide à la décision stratégique ou opérationnelle. Contrairement au contrôle, elle n'entraîne aucune sanction (Fourel et al., 2019). Nous allons voir que les politiques publiques prétendent s'inscrire dans une logique d'évaluation des associations, cependant une analyse plus approfondie permet de nous rendre compte qu'il s'agit en fait, très souvent d'une logique de contrôle. Ce contrôle peut être soldé par une baisse ou une réorientation des subventions des associations.

Fabre, docteur en sciences de gestion, réalise en 2005 une enquête sur les outils utilisés pour évaluer les performances des associations subventionnées. Il dénombre quatre grandes familles d'outils. La première famille réunit les outils de contrôle utilisant les informations fournies par l'association, dont le contrôle des comptes et l'examen des rapports d'activités. La deuxième se compose des outils exploitant le système d'information de la collectivité ; il peut s'agir de l'exploitation des relevés de fréquentation par exemple. La troisième est constituée d'outils

établis à partir de l'utilisation d'avis ou d'informations externes ; cet outil regroupe tous les articles relatifs à une association ainsi que les incidents ou problèmes rencontrés. La dernière famille regroupe les outils de contrôle informels et directs, c'est-à-dire les visites sur place et l'exploitation du retour terrain des élu·e·s ou des services. Il s'agit dans ce dernier cas de collecter de façon informelle des informations auprès d'autres intervenant·e·s concerné·e·s par le travail associatif, comme les adhérent·e·s. par exemple.

Nombre de ces outils décrits précédemment sont utilisés par la Ville de Rennes pour contrôler ces associations subventionnées. Il est stipulé, dans la convention pluriannuelle entre les associations et la Ville de Rennes que l'association doit adresser à la Ville un rapport annuel approuvé par l'assemblée générale pour l'ensemble des objectifs mentionnés dans celle-ci⁵¹. La Ville dispose ainsi des comptes annuels et du nombre d'adhérent·e·s. Lors des deux assemblées générales auxquelles j'ai pu assister, les représentant·e·s de la Ville étaient présent·e·s. Dans la convention liant la Ville aux associations, il est précisé « *dans une dynamique de partenariat* »⁵² qu'au moins une rencontre annuelle sera organisée entre les deux parties afin de réaliser une évaluation commune sur les conditions de mise en application de cette convention et des objectifs spécifiques déterminés. Des rencontres plus informelles ont également eu lieu tout au long de l'année. Ainsi, la mobilisation de ces différents outils permet de contrôler et légitimer l'utilisation des subventions accordées aux associations.

Auparavant, les subventions étaient majoritairement accordées selon des critères spécifiques aux projets associatifs défendus par ces associations. La baisse de ces mêmes subventions a contraint les professionnel·le·s à répondre à des appels à projets (Nyssens, 2015). Les critères d'attribution sont alors différents et les valeurs précédemment mises en avant ne font plus forcément sens pour les professionnel·le·s. Sur la période 2005-2012, Tchernonog a observé une baisse des subventions publiques de l'ordre de 3% par an, compensée par une hausse annuelle des appels d'offres de 9 %. Dorénavant, les appels à projets déterminent en partie les projets qui seront mis en place par ces associations et les actions sont souvent déterminées autour des critères d'évaluation. La LOLF (Loi organique relative aux lois de finances) de 2006 a pour objectif de permettre un meilleur contrôle de l'attribution des finances publiques⁵³. Les pouvoirs publics passent d'une « *culture de moyen* » à une « *culture de résultat* ». Le budget alloué n'est plus basé sur la nature des dépenses, mais sur les actions. Cette loi vient s'ajouter aux évaluations déjà

⁵¹ Convention entre les associations et la Ville – Document papier

⁵² Convention entre les associations et la Ville - « Ville/Association- Relations et évaluation » Titre V. p.17 – Document papier

⁵³ LOI organique n° 2021-1836 du 28 décembre 2021 relative à la modernisation de la gestion des finances publiques : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044589827> (Page consultée le 10 Janvier 2022)

réalisées. Lors d'un entretien, j'ai pu constater que les associations ne répondant pas aux appels à projets de la Ville étaient nettement moins visibles à ses yeux que celles qui répondaient. Comme l'indique Breton (2014), cette stratégie de démarcation « *confère une certaine visibilité* » (p.47) pour les pouvoirs publics. La stratégie adoptée par les associations est alors en partie dictée par la Ville.

D'une manière générale, les appels à projets sont jugés souvent trop chronophages et leurs évaluations trop quantitatives par les professionnel-le-s interrogé-e-s qui y répondent, car ils les obligent à modifier, transformer et rationaliser leur mode de fonctionnement. Les différents outils d'évaluation mis en avant précédemment montrent que les pouvoirs publics sont vraisemblablement plutôt dans une logique de contrôle qu'une logique d'évaluation. Ces différentes formes d'évaluation viennent remettre en cause l'autonomie des associations et conduisent les professionnel-le-s de ce secteur à s'adapter dans leurs pratiques pour rester en phase avec leurs valeurs et ainsi pouvoir déployer leur projet associatif.

II- Une professionnalisation du monde associatif

Dans cette seconde partie, nous verrons que les professionnel-le-s du secteur associatif doivent également s'adapter aux évolutions de leurs profession (qu'il s'agisse des dirigeant-e-s associatif-ve-s ou bien du personnel). En effet, l'État fixe les règles, octroie les financements, mais également professionnalise les associations au cours des années 1960-1970 dans le domaine de l'éducation populaire ou de l'aide à domicile (Renault-Tinacci, 2021). Cette professionnalisation induit des changements internes avec une coopération entre travailleur-euse salarié-e et travailleur-euse bénévole. Une bonne gestion de ces établissements est alors primordiale pour le développement des activités et les besoins de compétences et de professionnalisation des métiers se font de plus en plus ressentir. Les dirigeant-e-s des associations doivent désormais faire preuve d'une grande disponibilité et des compétences de « *chef d'entreprise* ». Ils-elles doivent également s'entourer de personnel-le-s formé-e-s maîtrisant les différents secteurs de l'activité. Depuis de nombreuses années, cette professionnalisation des animateur-ric-e-s a un impact sur le secteur associatif et sur les compétences attendues de ces professionnel-le-s de l'animation.

A. Animateur-ric-e-s militant-e-s à animateur-ric-e-s professionnel-le-s....

Depuis son émergence à la fin du XIXe siècle, le monde de l'animation est entré dans un processus de professionnalisation qualifié de « *lent* » par Mignon en 1998 et d' « *inachevé* » par Lebon en 2009. Pour commencer, il me semble intéressant de savoir que dans les années 1930, les animateur-ric-e-s dits « *militant-e-s* » étaient impliqué-e-s dans des associations et des fédérations. Celles-ci fonctionnaient avec de nombreux bénévoles et les encadrant-e-s n'étaient pas non plus forcément des professionnel-le-s. Ces bénévoles s'engageaient généralement

personnellement, volontairement, par conviction et par valeur. Dans les années soixante, pour répondre aux besoins de la jeunesse issue du baby-boom, la politique publique jeunesse éducation populaire (JEP) se développe dans une collaboration pas toujours très évidente entre les pouvoirs publics et les associations sous la forme d'une cogestion. C'est alors qu'il a fallu développer les compétences des animateur·rice·s. Pour financer ces postes et les formations, les fédérations d'éducation populaire, l'État et les collectivités locales créent un fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire appelé Fonjep. Ce fonds va favoriser l'apparition des formations d'animateur·rice·s professionnel·le·s et la délivrance de diplômes spécifiques. Cette professionnalisation des animateur·rice·s va favoriser la diminution de l'emprise des animateur·rice·s militant·e·s sur l'encadrement et transformer progressivement les animateur·rice·s en technicien·ne·s⁵⁴. Dans cette même période, de nombreuses structures socioculturelles voient le jour et les demandes de professionnel·le·s formé·e·s sont importantes.

Les associations et les mouvements d'éducation populaire deviennent très présents dans l'organisation du temps libre des jeunes, dans la lutte contre la délinquance et la pauvreté, dans l'installation d'équipements et dans la formation de professionnel·le·s (Loncle, 2012). De nombreux diplômes voient alors le jour : DUT Carrières sociales, Master politique enfance-jeunesse ou des brevets d'état : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'éducation populaire (BPJEPS), diplôme d'État de la jeunesse, de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS) et les formations non professionnelles dispensées par les organisations de jeunesse et d'éducation populaire disparaissent peu à peu. Seuls le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs (BAFA) et le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) résisteront. Depuis 2017, la Direction de la jeunesse et de l'éducation populaire et de la vie associative prend en charge les animateur·rice·s sous l'autorité de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports. C'est ainsi que les acteur·rice·s du champ associatif qui se sont professionnalisé·e·s « *perdent incontestablement du pouvoir et s'apparentent plus à des prestataires de services qu'à des militants* » (Loncle-Moriceau, 2008).

À ce jour, les animateur·rice·s jeunesse des Maisons de quartier ont pour mission l'élaboration du programme d'activité et l'animation de la structure en direction du public jeunesse. Ils-elles participent également aux actions transversales avec les partenaires et appliquent la politique locale de jeunesse de leur territoire. Il est à préciser que ces animateur·rice·s jeunesse ne sont pas les seul·e·s professionnel·le·s à intervenir auprès des jeunes. Dans sa conférence sur les « *Professionnels de jeunesse : Recomposition et ajustement des*

⁵⁴ Cours délivré par Virgos (2022), dans l'unité de spécialisation «Les politiques locales de l'adolescence et de la jeunesse», *Les conditions de travail des animateurs socioculturels*. 7 Avril 2022. EHESP-Rennes
Morane MARLEC - Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'École des Hautes Études en Santé Publique et de l'Université Rennes 2- année 2021-2022 46

rôles et du métier»⁵⁵ en 2021, Becquet se questionne d'ailleurs sur l'appellation « *youth workers* ». Pour les Anglo-saxons, cela se traduit par « *travailleurs de jeunesse* » qui n'a pas vraiment d'équivalent dans la langue française. Dans une Maison de quartier, les professionnel·le·s intervenant·e·s auprès de la population jeune ne se limitent pas aux animateur·rice·s jeunesse, le·la ludothécaire ou encore l'animateur·rice numérique sont bien des acteur·rice·s œuvrant également pour ce public.

B. ... Demandant de « nouvelles » compétences et une adaptation aux besoins des jeunes

Le contexte de travail dans lequel évoluent les animateur·rice·s jeunesse, n'est pas sans effet sur le quotidien des professionnel·le·s. Les éléments du chapitre précédent permettent de mieux comprendre le passage des animateur·rice·s « *militant·e·s* » aux animateur·rice·s « *professionnel·le·s* ». Les enjeux existants aujourd'hui permettent de comprendre la réalité de terrain des animateur·rice·s professionnels et l'intervention en direction des jeunes à l'échelle locale.

Hély (2009) caractérise la métamorphose des pratiques associatives par trois facteurs explicatifs. Un de ces facteurs correspond à la professionnalisation des salarié·e·s. Cela engendre une évolution des profils des acteur·rice·s recherché·e·s et notamment ceux des animateur·rice·s. Les associations ayant de plus en plus recours aux appels à projets ou aux appels d'offres, les salarié·e·s doivent s'adapter : le travail des animateur·rice·s devient de plus en plus administratif, s'éloignant parfois des fonctions qu'ils·elles considèrent au « *cœur de [leur] métier* » (Virgos et al., 2017, p.1). La professionnalisation des animateur·rice·s « *jeunesse et sports* » par des qualifications plus importantes, tels que le BPJEPS ou certaines licences professionnelles universitaires, va dans le sens attendu désormais des pouvoirs publics en étant adepte de la formalisation écrite de projets d'animation ainsi que de leur évaluation (Becquet, 2021). Les animateur·rice·s « *d'ancienne génération* » rencontré·e·s montrent généralement des difficultés à répondre aux appels à projets (Extrait de mon journal de bord, 2022). Ces difficultés ont pour effet de les écarter très souvent de certaines missions alors que les plus jeunes, leurs nouveaux diplômés en poche, sont formé·e·s à ce type d'exercice. Pour exemple, le BPJEPS se déroule en 4 UC (unités capitalisables), l'UC 2 correspond à mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure, il s'agit de savoir concevoir un projet, le conduire et l'évaluer⁵⁶. Pour autant, les animateur·rice·s rencontré·e·s, d'anciennes ou de nouvelles générations sont

⁵⁵ Becquet (2021), Conférence-débat organisé par l'INJEP : « *Professionnels de jeunesse : Recomposition et ajustement des rôles et du métier* » - consulté sur: <https://injep.fr/evenement/les-professionnels-de-jeunesse/>

⁵⁶ Fonctionnement des UC en BPJEPS : <https://www.formation-bpjepps.com/uc-bpjepps/> (page consultée le 4 mai 2022)

unanimes pour déclarer que ces appels à projets sont chronophages et représentent une part non négligeable de leur temps, au détriment de leur présence en « *face à face* » avec le public comme l'expriment Lebon et Lima en 2011.

Cependant, l'animateur·rice présent·e depuis trois ans au sein de la Maison de quartier, malgré les points négatifs évoqués montre que ces appels à projets lui permettent néanmoins d'innover, de construire et de conduire ses actions (Extrait de mon journal de bord, février 2022). Une des directions d'association rencontrées exprime ses difficultés à faire travailler ses équipes de générations différentes autour d'une table de travail pour réfléchir et discuter d'un projet⁵⁷. Désormais, les animateur·rice·s doivent être polyvalent·e·s en étant aussi bien à l'aise devant un public de jeunes que devant un projet à réfléchir ou à soutenir. Ils·elles doivent savoir s'adapter à ces évolutions et ainsi, « *ils façonnent leurs manières de travailler* » (Breton, 2014, p215.).

D'autre part, en plus de cette polyvalence, les animateur·rice·s doivent savoir s'adapter aux évolutions des jeunes du territoire. En effet, ces Maisons de quartier accueillent des jeunes de 11 à 17 ans et les modalités d'intervention envers les jeunes sont diverses et variées : sorties culturelles ou de « *consommation* », stage, programmation, écoute, orientation ou encore accompagnement individuel. Les animateur·rice·s doivent en permanence trouver les meilleures « *formules* » pour capter les différents publics. Actuellement, les directeur·rice·s des deux Maisons de quartier étudiées remettent en question ces modalités d'intervention auprès des jeunes et plus précisément ceux à l'entrée du collège qui semblent éloigné·e·s des Maisons de quartier. Ce constat n'est pas étonnant d'un point de vue sociologique : « *l'ensemble des acteurs [...] constatent, impuissants, la défection des adolescents, dès l'âge de 12-13 ans des conservatoires, des centres de loisirs, des colonies de vacances [...]* » (Dahan, 2013, p.10). D'une manière générale, la crise sanitaire a également impacté assez fortement la fréquentation de ces structures et les jeunes ont pu se tourner vers d'autres types de loisirs ou d'occupations. Ce constat n'est pas propre aux Maisons de quartier que j'étudie. Comprendre les nouveaux besoins ou nouvelles habitudes des jeunes est dorénavant une des préoccupations des responsables et des animateur·rice·s de ces Maisons de quartier. Je ne compte plus le nombre de fois, durant mon stage, où j'ai entendu les questions suivantes : « *Comment faire revenir les jeunes ?* », « *Vers quels types d'intervention aller ?* ». Les professionnel·le·s des Maisons de quartier semblaient être disposé·e·s à s'adapter et à inventer de nouveaux modes de fonctionnement pour intéresser à nouveau ces jeunes et les faire revenir. Désormais, de nouvelles formes d'activités sont proposées : déambulation en triporteur sur les lieux fréquentés par les jeunes, des activités « *Hors les murs* » et de nombreux partenariats sont en cours d'étude. Les animateur·rice·s sont conviés

⁵⁷ Entretien semi-directif réalisé avec une association d'éducation populaire dans le cadre du diagnostic Jeunesse- février 2022

au Conseil de la Vie Collégienne (CVC) du Collège de secteur et cherchent à adapter leurs modes de communication à cette population (SMS, réseaux sociaux, etc.). Malheureusement, cette volonté de mieux comprendre les jeunes est encore trop souvent rattrapée par le constat suivant : « *aujourd'hui il faut un projet, il faut un diagnostic, il faut une évaluation, ça demande beaucoup plus de temps et de structuration et d'organisation au sein des équipements* »⁵⁸ .

Cette posture, relativement récente, renouvelle l'approche et le profil des professionnel-le-s de jeunesse puisqu'elle requiert à la fois la maîtrise de la méthodologie de projet, la capacité à activer ou à développer des partenariats, la connaissance fine des motivations des jeunes et des capacités à les accompagner et à anticiper les retombés de leurs actions. Ainsi, de nombreuses compétences sont à mobiliser pour avoir la capacité d'accompagner les initiatives des jeunes, de coordonner et d'animer un réseau d'acteur-ric-e-s locaux-ales, d'effectuer des évaluations de projets et d'associer les jeunes, dans les différentes actions à mettre en œuvre. L'« *adaptabilité* » devient le maître mot pour les professionnel-le-s qui peuvent voir leurs missions se transformer au fil des années au sein d'une même structure (Virgos, 2021).

C. Un groupe professionnel précaire

Durant ce stage, dans les deux Maisons de quartier, j'ai pu constater très rapidement la précarité des emplois des professionnel-le-s de l'animation appelé.e.s également « *permanent.e.s* ». Ils-elles travaillent généralement aux côtés de bénévoles ou « *d'occasionnel.le.s* » de l'animation et occupent des postes précaires. Le taux de ces contrats à durée déterminée (CDD) est passé de 53 à 42% de 1990 à 2011 et est largement supérieur à celui de professions voisines comme les éducateur-ric-e-s sportif-ve-s⁵⁹ et le salaire net médian y est plus faible (Lebon, 2010). Les horaires sont très souvent atypiques (travail le samedi, parfois le dimanche) avec un salaire relativement faible expliquant très certainement un *turn-over* important. Celui-ci peut également être expliqué par le fait que le travail d'animation est souvent un projet transitoire servant au financement d'études pour les étudiant-e-s (jobs d'été). Lebon (2010), montre ainsi que cet espace professionnel est « *ouvert* » (p.178), facilement accessible, mais qu'il est également courant de s'en détacher rapidement. Comme évoqué dans le chapitre précédent, l'émergence de diplômés reconnus facilite néanmoins la stabilité, la légitimité et l'évolution de ces professions.

Les équipes d'animation sont régulièrement renforcées, notamment durant les congés scolaires, par des animateur-ric-e-s occasionnel-le-s (BAFA) ou des étudiant-e-s stagiaires. Il est également très

⁵⁸ Entretien semi-directif réalisé avec des professionnel-le-s du CDAS dans le cadre du diagnostic jeunesse – 7 Janvier 2022.

⁵⁹ INSEE (2019), L'emploi dans les métiers du sport et de l'animation : entre instabilité et tremplin. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4172210> (Page consultée le 1 juin 2022)
Morane MARLEC - Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'École des Hautes Études en Santé Publique et de l'Université Rennes 2- année 2021-2022 49

fréquent que ces établissements se renforcent par la présence de personnes en service civique. Pour exemple, les deux Maisons de quartier faisaient appel à ces « *services civiques* »⁶⁰ pour la réalisation de temps d'activités périscolaires (TAP) ou d'accompagnement à la scolarité. Le monde professionnel de l'animation est prédominant dans le recours aux Services civiques (Lebon, 2018). Ces associations font également très souvent appel aux dispositifs d'emplois aidés ; c'est notamment le cas d'une des Maisons de quartier étudiées. Ces contrats sont une aide à l'embauche permettant l'insertion ou la réinsertion de jeunes dans le monde du travail avec une prise en charge partielle de l'État. Ces aides permettent aux associations, selon des critères définis, de bénéficier à moindre coût, pendant une période donnée, d'animateur·rice·s. Bien que cela puisse permettre aux associations de recruter un·e animateur·rice, ce système d'aide ne favorise pas vraiment la pérennité d'une équipe d'animateur·rice·s ainsi que la cohérence et la stabilité des projets. Pourtant, comme l'indique Lessard (2021) dans son chapitre dans l'ouvrage de Becquet, « *plus les équipes sont stabilisées, pérennes et constituées de professionnels formés, plus un travail de suivi peut être entrepris auprès du public* » (p.208). On peut imaginer que pour cette Maison de quartier n'ayant pas un poste d'animateur·rice jeunesse pérenne, cela puisse rendre difficile l'accompagnement des projets et des jeunes du territoire.

Paradoxalement, les projets sont le cœur de l'activité d'une Maison de quartier. Pour les mener à bien, les établissements demandent à leurs animateur·rice·s une multitude de compétences, comme rechercher des financements, de réaliser leurs montages de projets, de communiquer, d'animer et réaliser de l'aller-vers. Cependant, certaines tâches demandées comme « *l'aller-vers* » ne s'improvisent pas et demandent une très bonne connaissance du territoire. Lors d'un entretien, sur ce sujet de compétences attendues, le directeur d'une structure m'explique que « *tout le monde en parle de l'aller vers, c'est chouette, mais il faut des animateur·rice·s formé·e·s et du temps* »⁶¹. Dans les Maisons de quartier étudiées, un·e seul·e animateur·rice jeunesse est présent·e, ces multitudes de compétences attendues reposent en conséquence sur une personne.

Enfin, ces emplois précaires et le *turn-over* permanent des équipes ne semblent pas favoriser la confiance, l'immersion et l'adaptation, qui sont les piliers de la construction des liens entre l'animateur·rice et les jeunes.

⁶⁰ Le service civique, destiné aux jeunes de 16 à 25 ans est un dispositif d'encouragement à l'engagement de la citoyenneté créé par Martin Hirsch via la loi du 10 mars 2010.

⁶¹ Entretien semi-directif réalisé avec une direction d'association d'éducation populaire dans le cadre du diagnostic Jeunesse- mars 2022

III- La participation des jeunes : un enjeu d'actualité pour les associations d'éducation populaire

Dans le chapitre précédent, nous avons vu que les professionnel-le-s de ce milieu associatif devaient constamment s'adapter et faire preuve d'agilité pour répondre aux évolutions dues aux contraintes budgétaires et à la professionnalisation de ce milieu. Dans les paragraphes suivants, nous verrons également que ces associations doivent faire face à un changement ou une mutation des pratiques des jeunes. Pourtant, leur participation et leur engagement ne s'essouffent pas et sont des enjeux importants pour les politiques publiques. Becquet (2011) parle d'un engagement diversifié, mais réel des jeunes. L'évolution de ce monde associatif doit permettre d'élargir la confiance auprès des jeunes et leur laisser plus de responsabilités.

A. Une évolution perceptible de l'engagement des jeunes

En préambule de ce chapitre, nous avons évoqué un changement ou une mutation des pratiques des jeunes que nous allons essayer d'explicitier. Tout d'abord, « *l'engagement des jeunes est depuis longtemps un objet de discours. Énoncés dans des contextes différents par des institutions tant internationales que locales, les discours se réfèrent avant tout à la participation ou à la citoyenneté* » (Becquet & Stuppia, 2021,p.109).

Cependant, le regard que porte la société sur la participation des jeunes est ambivalent. Un côté pointe un individualisme et une forme de désintérêt qui conduiraient les jeunes vers moins de militantisme et vers une faible implication des jeunes dans les espaces d'engagement. Souvent, ils-elles sont stigmatisé-e-s par leur taux d'abstention aux élections montrant une crise de la participation des jeunes. En revanche, de l'autre côté on parle plutôt d'une mutation des formes et des modalités d'engagement des jeunes. En effet, à l'opposé de cette première idée, il est noté que « *malgré un certain nombre d'idées reçues et malgré des situations sociales parfois très difficiles, de nombreuses études ont permis de montrer à quel point les jeunes sont prompts à se mobiliser, à s'engager dans des projets collectifs* » (Loncle-Moriceau, 2008).

D'après Becquet en 2011, l'engagement chez les jeunes a évolué depuis ces trente dernières années. Cet engagement est devenu plus ponctuel et se définit par une cause et sur une durée précise. Les jeunes ne s'investissent pas toujours dans des organisations existantes, gérées par leurs aîné-e-s, mais ils-elles privilégient parfois les regroupements informels, créent leurs propres associations pour rester « *entre jeunes* » (p.1). Leur engagement est réel, mais éparpillé dans de multiples collectifs. Ils-elles vont préférer des organisations dites plus « *souples* » que des organisations plus organisées et structurées. Actuellement, les jeunes recherchent une plus grande indépendance dans leurs rapports aux associations dont ils font partie « *plus précisément, la volonté de préserver son autonomie et son individualité dans les engagements ne semble pas*

incompatible avec la défense des causes collectives qui vont au-delà des problématiques personnelles » (Roudet, 2011 ; Becquet, 2014 cité dans Lardeux en 2016, p.87). Ils-elles souhaitent également plus d'horizontalité dans le fonctionnement des organisations et cherchent à développer leurs compétences. Les jeunes recherchent désormais des formes d'actions plus concrètes et plus immédiates pour des causes clairement compréhensibles et identifiables. Ils-elles veulent répondre à des défis globaux par des actions locales. Leur engagement doit leur permettre de se sentir utiles et leur apporter une certaine reconnaissance. Il est également remarqué, notamment chez les jeunes bénévoles, des apports plus ponctuels et des coups de main occasionnels⁶².

L'autonomie et la présence d'un cadre informel font également partie des éléments recherchés avant de s'engager dans une structure. Les formes d'engagement sont bien entendu profondément modifiées par l'essor du numérique. Le sociologue Alain Mergier estime que cet essor correspond à une mutation profonde de l'engagement.

Il me semble important d'avoir conscience des différentes mutations et modifications des formes d'engagements chez les jeunes afin de pouvoir s'adapter dans les actions à mettre en œuvre et dans la prise en compte de ce public.

B. La participation des jeunes à la vie associative

Depuis plus de trente ans, en France, la participation associative des jeunes, adhérent-e-s, bénévoles ou volontaires est relativement stable. Toutefois, l'écart entre l'adhésion et l'activité bénévole a augmenté dans cette même période. Les secteurs sportifs (18%), culturels et humanitaires (9%) ou actions caritatives (7%) sont les domaines d'activités qui comptent le plus d'adhérent-e-s (Lardeux & Renault-Tinacci, 2021). Les jeunes adhérent-e-s associatif-ve-s semblent être plus nettement attiré-e-s par la politique que les autres, sans sentir le besoin d'un engagement fort dans un groupe politique ou dans un syndicat ; la participation à la politique ne se réduisant pas à adhérer à un parti. Il s'avère également que la part des jeunes participants aux activités associatives varie en fonction de leur autonomie (financière et résidentielle notamment), de leurs origines sociales et de leur niveau d'études. En effet, plus un-e jeune est inséré-e socialement, avec un niveau d'étude élevé, plus il-elle aura d'attraction pour le monde associatif. Il est à noter que les hommes sont plus représentés que les femmes dans ce milieu ; cela s'explique principalement par la pratique du sport qui est plus importante chez les hommes que chez les femmes. Il est néanmoins intéressant de constater que cet écart de participation entre les hommes et les femmes ne cesse de diminuer et on observe ainsi une féminisation importante de

⁶² France Bénévolat (2019). *L'évolution de l'engagement bénévole associatif, en France, de 2010 à 2019* - en partenariat avec Recherches & Solidarités
Morane MARLEC - Mémoire de l'Université de Rennes 1, de l'École des Hautes Études en Santé Publique et de l'Université Rennes 2- année 2021-2022 52

la participation associative notamment chez les jeunes. Enfin, les jeunes adhérent·e·s ou bénévoles sont issu·e·s généralement de milieux favorisés.

Dans le contexte sanitaire actuel, le baromètre DEPVA sur la jeunesse, paru en janvier 2022, mentionne que la pandémie n'a pas freiné « *l'engouement d'une grande partie de la jeunesse pour la participation associative ou l'engagement bénévole* » (Berhuet et al., 2022, p.14)

Il est à noter que les contraintes scolaires et professionnelles ont de l'influence sur la participation des jeunes. Leur absence d'engagement est très souvent synonyme de manque de temps pour s'engager ou se consacrer à une activité. Le nombre d'heures de cours élevé et la nécessité de travailler pour financer les études sont très souvent mis en avant. Chez les jeunes de 15 à 19 ans, les pratiques associatives sont principalement des activités de loisirs, mais ils ne sont pas seulement consommateurs, car une partie d'entre eux est bénévole, en particulier dans des associations sportives. La classe d'âge 20-30 ans aura plutôt des motivations à s'engager altruistes : citoyenneté, don de soi et engagement au service des autres, notamment auprès des plus fragiles. Pour eux-elles, « *l'individu engagé est un individu autonome et reconnu, autorisé* », et « *une personne qui assume pleinement ses choix* » (Lapeyronnie, 2005, p.52). L'engagement est directement lié à un processus de construction de soi qui permet de « *s'estimer soi-même* », « *d'obtenir une reconnaissance sociale* » et de se « *relier au monde* » (Ibid., p.53). Bien entendu, cela n'exclut pas que cet engagement soit également motivé par l'acquisition de compétences, d'expérience et de légitimité professionnelles. Il est intéressant de constater que chez les moins de 20 ans, ce sont les parents qui exercent une influence sur l'association choisie alors qu'ensuite ce sont les ami·e·s ou les collègues de travail qui peuvent être déterminants dans le choix. Chez les jeunes, l'engagement est considéré comme un acte important qui met en jeu sa propre valeur et une affirmation de son autonomie. L'engagement est ainsi décrit comme un acte non anodin chez les jeunes, comportant une certaine prise de risque (Becquet, 2011).

Ainsi, les jeunes sont bien présent·e·s et actif·ve·s dans le secteur associatif. Cependant, une classification effectuée par Huet & Roques (2017) a permis de distinguer les différents statuts de membres d'une association : les membres, les membres d'honneur, les bénévoles actif·ve·s, les administrateur·rice·s, le bureau et le·la président·e. Ainsi, selon la typologie proposée, les jeunes de ces Maisons de quartier étudiés sont plutôt membres de l'association. Des opportunités dans divers domaines sont proposées aux jeunes dans ces Maisons de quartier, ce qui leur permet une participation active à la conception et à la réalisation de projets, tout en bénéficiant d'un accompagnement par les animateur·rice·s ou des bénévoles. Le fait de proposer des espaces encadrés pédagogiquement facilite l'engagement des jeunes, mais confère une place centrale aux adultes : ce sont eux qui les administrent, qui proposent les activités ou encore qui accompagnent les jeunes dans la réalisation de leur projet. En définitive, il s'avère souvent que les jeunes sont

plus généralement associé·e·s à la mise en œuvre et l'animation des projets qu'à leur élaboration et à leur définition stratégique. Il est également très rare de les trouver dans les instances de décision.

C. (Re)penser la place des jeunes dans les instances de décision

Comme mentionné à la fin du chapitre précédent, les jeunes occupent de manière générale une faible part des postes à responsabilité dans les associations et dans les fonctions de présidence. En 2017, seulement 7% de cette fonction était occupée par des personnes de moins de 36 ans et plus de 40% d'entre-eux avaient plus de 65 ans (Lardeux & Renault-Tinacci, 2021). De ce fait, une enquête menée par Renault Tinacci en 2018 démontre que les jeunes cherchent davantage à s'engager dans des structures plus horizontales parfois dépourvues d'instances dirigeantes au profit d'un mode de décision démocratique et reposant sur des rotations dans les responsabilités. Aussi, il ne s'agit pas tant dans ce cadre d'une esquivance des jeunes face à la responsabilité que d'une exigence démocratique. Les jeunes recherchent d'une manière générale, des organisations « souples » sans forcément de liens hiérarchiques et avec si possible des moments conviviaux importants.

Les deux directeur·rice·s d'associations ont conscience des difficultés qu'ils éprouvent à renouveler leurs adhérent·e·s et leurs équipes dirigeantes auprès des jeunes. Les pratiques associatives sont parfois à l'opposé des façons de faire de ceux-ci. J'ai pu moi-même me rendre compte, dans les assemblées générales auxquelles j'ai assisté, que très peu de jeunes étaient présent·e·s et qu'aucun·e ne figurait dans le conseil d'administration⁶³. En effet, les membres du conseil d'administration sont vieillissant·e·s. Il est à préciser qu'il en est de même des conseils de quartier à Rennes⁶⁴. J'avais également constaté, dans mes observations, que les jeunes pouvaient être consulté·e·s, mais ne participaient pas aux décisions prises.

En comparaison, j'ai également assisté aux Conseils de Vie Collégienne de l'établissement du secteur. Ils ont été créés en 2016 et définis comme un lieu d'échange et de dialogue entre les élèves et les membres de la communauté éducative. Ce format de réunion était intéressant, car les collégien·ne·s étaient en majorité et pouvaient être force de proposition pour mener à bien des actions constructives au sein du collège. Ces conseils sont critiquables également, mais il y avait une certaine influence sur le personnel éducatif qui les écoutait et prenait en compte leurs remarques et leurs suggestions. Sans forcément vouloir calquer ce modèle, il me semble néanmoins opportun d'intégrer davantage les jeunes dans ces conseils d'administration pour les écouter, demander leur avis et leur confier plus de responsabilités. L'enquête de 2018, menée par

⁶³ Participation aux conseils d'administration Maisons de quartier (2022) - bilan 2020-2021

⁶⁴ Entretien semi-directif réalisé avec un élu·e de quartier dans le cadre du diagnostic Jeunesse - Janvier 2022

Renault-Tinacci, montrait que des transformations étaient à l'œuvre avec des aspirations nouvelles des jeunes en termes de participation à la prise de décision au sein des associations. Elle démontrait que les jeunes cherchent des organisations plus modulables. Elle décrit que la libre initiative et la volonté d'expérimentation sont ainsi à la base de « *nouvelles modalités d'actions* ».

Dans cette troisième partie, il a été démontré que les associations, malgré un ensemble de contraintes (budgétaires, dépendances financières, évolution des professions, précarité des postes) que les associations sont enjointes à s'adapter à de nombreux égards. Cette adaptabilité concerne aussi bien les ressources humaines que les projets. Elles doivent s'adapter à la professionnalisation du secteur en empruntant des outils de gestion issus du privé lucratif, en déployant de nouvelles compétences. Et, doivent également repenser et adapter leurs actions aux évolutions des pratiques et des besoins des jeunes du territoire en les faisant davantage participer. Enfin, ces adaptations sont guidées par les orientations des politiques publiques qui exercent un certain pouvoir sur celles-ci. La bonne compréhension du fonctionnement de ce milieu associatif m'a permis de mieux comprendre les problématiques rencontrées par chacune des équipes. En tant que future professionnelle, j'ai pu faire un état des lieux et pris conscience de l'importance de l'humain dans le bon fonctionnement de ces structures.

CONCLUSION

La démarche de diagnostic qui m'a été confiée a été particulièrement enrichissante aussi bien d'un point de vue professionnel que personnel. Cette mission de stage particulièrement « innovante » par le fait d'être sur deux équipements de quartier m'a permis d'enrichir considérablement mes connaissances dans le domaine associatif, parfaire mon organisation et mettre en pratique un ensemble de connaissances apprises durant mon cursus en Master. La réalisation de ce stage sur deux équipements a parfois été complexe à gérer, mais a largement été facilitée par chacune des équipes. Cette double immersion m'a permis de m'adapter à deux fonctionnements différents permettant ainsi de mieux comprendre les solutions adoptées par chacun des établissements. Par l'intermédiaire de cet écrit réflexif, je me suis nourrie d'informations diverses et variées afin d'apprécier la compréhension de ces équipements de quartiers.

Je ne cache que, par moment, j'ai pu me questionner sur le sens réel de ma mission. En effet, la fonction que j'exerçais au sein de ces Maisons de quartier n'était pas affiliée à un poste existant. Je me suis parfois sentie un peu esseulée et livrée à moi-même dans cet exercice.

J'ai également été perturbée de voir, au début de ma mission, ces espaces jeunes faiblement utilisés durant cette période d'après COVID. Néanmoins, j'ai pu reprendre sens à ma mission, en prenant conscience que l'accompagnement jeunesse dans une Maison de quartier ne relevait pas seulement de l'espace jeunes, en effet, de nombreuses autres actions permettaient de les accompagner (accueil de service civique, événements, temps forts, accompagnement à la scolarité, accompagnement multimédia, ludothèque, proposition de sorties culturelles, etc.). Plus ma mission avançait, plus je prenais conscience de l'implication de ces animateur-riche-s qui se réinventaient chaque jour, innovaient, faisaient preuve d'imagination pour enfin être récompensé-e-s avec le retour de ces jeunes. La méthodologie du diagnostic m'a permis de côtoyer de nombreux-ses professionnel-le-s et bénévoles qui ont alimenté mes réflexions et mes connaissances sur le secteur associatif et le secteur public d'une manière générale. Ma posture de stagiaire à l'EHESP m'a très certainement permis d'avoir plus facilement accès à des membres bénévoles et salarié-e-s de la ville de Rennes. L'ensemble de ces professionnel-le-s m'ont apporté un autre regard sur la jeunesse et les enjeux qu'elle représente.

Dans un contexte national et européen où les valeurs néo-libérales et managériales se développent jusqu'au sein des financements publics et s'imposent aux fonctionnements associatifs, les professionnel-le-s de jeunesse n'ont d'autres choix que de s'adapter afin d'assurer la survie de leurs structures. Ils-elles sont alors contraint.e-s de se tourner vers les appels à projets. D'une façon plus globale, la relation entre financements publics et actions militantes peut

s'avérer compliquée au sein du monde associatif. Réussir à maintenir une réelle liberté d'expression et d'actions tout en étant largement financé par différentes institutions publiques représente un exercice d'équilibriste auquel s'appliquent les grands mouvements d'éducation populaire depuis de nombreuses années. Nous avons pu voir également que la mise en œuvre d'actions à destination des jeunes, dépend du projet associatif, du réseau d'acteur·rice·s et des animateur·rice·s animant ce projet. Ainsi, les politiques locales de jeunesse sont amenées à évoluer dans le temps en fonction de chaque territoire. Cela explique la diversité des politiques menées dans le champ de la jeunesse et les inégalités en matière d'actions qui en découlent sur les différents territoires. Je mesure les intérêts, mais aussi les difficultés du partenariat, pourtant essentiel dans le domaine de la jeunesse. Cet exercice d'équilibriste du côté des financements, est également renforcé par les mutations du milieu associatif dont les professionnel·le·s doivent faire face. Cette analyse m'a permis d'identifier les contraintes du secteur associatif, mais aussi de comprendre les valeurs qui guident les différentes actions.

Les jeunes semblent pratiquement absent·e·s dans ce mémoire alors qu'ils·elles sont au cœur de toutes les préoccupations. Cela n'est-il pas révélateur de la réalité de terrain ? En effet, j'ai souvent eu l'impression que les deux associations concernées devaient constamment faire face à des problématiques d'ordre organisationnel et financier qui pouvait prendre le dessus sur les projets et les envies des jeunes. Pourtant, une volonté forte d'œuvrer pour ce public est affirmée dans ces deux établissements. J'ai pu me rendre compte à quel point la gestion et le management des équipes de salarié·e·s et de bénévoles étaient compliqués, pourtant ces points n'ont pas été abordés dans ce mémoire.

Pour conclure, ces deux Maisons de quartier sont dans une démarche de demande d'agrément d'espace de vie sociale (EVS). C'est un espace de proximité qui touche tous les publics, a minima les familles, les enfants et les jeunes. Cet agrément de la CAF demande la réalisation d'un diagnostic afin de déterminer les objectifs à travailler au sein des Maisons de quartier. Il s'effectue sur une durée de deux ans, et ce diagnostic proposera, renforcera ou en valorisera les actions déjà en place. Quels seront alors les impacts de cet agrément sur ces équipements de quartier ?

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES ET CHAPITRES

- Augustin, J.-P. (2000). La mise en équipements et les difficultés de fonctionnement des Foyers et Maisons de jeunes : L'exemple de l'agglomération bordelaise (1963-1977). In *Éducation populaire : Le tournant des années 70* (p. 59-79). <https://injep.fr/publication/education-populaire-le-tournant-des-annees-70/>
- Becquet, V. (2021). *Des professionnels pour les jeunes. Sociologie d'un monde fragmenté* (Champ social).
- Besse, L. (2008). Les MJC : De l'été des blousons noirs à l'été des Minguettes, 1959-1981. In *Les MJC : De l'été des blousons noirs à l'été des Minguettes, 1959-1981*. Presses universitaires de Rennes. <http://books.openedition.org/pur/4064>
- Besse, L. (2014). *Construire l'éducation populaire—Une histoire d'une politique publique*. La Documentation française.
- Cottin-Marx, S. (2019). III. *Les relations entre associations et pouvoirs publics* (p. 45-69). La Découverte. <https://www.cairn.info/sociologie-du-monde-associatif--9782707199188-p-45.htm>
- Dethier, F., Meert, S., & Mertens, S. (2021). Les associations employeuses en Belgique : Un financement public dominant. In *Les modèles socio-économiques des associations : Spécificités et approches plurielles* (Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation populaire, p. 286).
- Di Meo, G. (1996). *Les territoires du quotidien*. Editions L'Harmattan.
- Duran, P. (1999). *Penser l'action publique*. LGDJ.
- Fourel, C., Trapitzine, S., & Vinquant, J.-P. (2019). *Politiques sociales : Investir dans les méthodes*. CHRONIQUE SOCIA.
- Gabillard, M. (2008). *La politique culturelle à Rennes (1977-2008)*. <https://www.eyrolles.com/Entreprise/Livre/la-politique-culturelle-a-rennes-1977-2008--9782843983122/>
- Galland, O. (1999). *Les jeunes* (La Découverte). <https://www.lesmots-leschoses.fr/livre/9782707131263-les-jeunes-olivier-galland/>
- Hbila, C. (2021). Quand les normes d'action publique produisent des professionnels : Le cas des « référents jeunesse ». In *Des professionnels pour les jeunes. Sociologie d'un monde fragmenté* (1er édition, p. 407). Champ social.
- Hély, M. (2009). *Les métamorphoses du monde associatif* (1er édition). Presses Universitaires de France.
- Joubert, S. (2014). Délégation. In *Dictionnaire d'administration publique* (p. 138-140). Presses universitaires de Grenoble. <https://www.cairn.info/dictionnaire-d-administration-publique--9782706121371-p-138.htm>

- Lapeyronnie, D. (2005). L'engagement à venir. In *Quand les jeunes s'engagent. Entre expérimentations et constructions identitaires*.
- Lebon, F. (2009). *Les animateurs socioculturels*. La Découverte.
- Lebon, F. (2010). La précarité en héritage ? Les métamorphoses d'un groupe professionnel, de l'animation culturelle à l'animation socioculturelle. In *Colos et centres de loisirs : Institutions et pratiques pédagogiques* (p. 129-145). Matrice.
- Lessard, C. (2021). Recrutement, formations et conditions de travail des professionnels de l'animation municipale jeunesse et sport dans six QPV d'Ile-de-France. In *Des professionnels pour les jeunes. Sociologie d'un monde fragmenté* (1er édition, p. 407). Champ social.
- Loncle, P. (2003). *L'action publique malgré les jeunes : Les politiques de jeunesse en France de 1870 à 2000*. Editions L'Harmattan.
- Loncle, P. (2012). Politique de jeunesse : De quoi parle-t-on ? In *Politique de jeunesse : Le grand malentendu* (1er édition). Champ social Editions.
- Lyet, P. (2008). *L'institution Incertaine du Partenariat - Une analyse socioanthropologique de la gouvernance partenariale dans l'action sociale territoriale*. https://www.editions-harmattan.fr/index_harmattan.asp?navig=catalogue&obj=livre&razSqlClone=1&no=27402
- Prouteau, L., & Tchernonog, V. (2021). Les modèles socio-économiques des associations : Une approche quantitative descriptive et exploratoire. In *Les modèles socio-économiques des associations : Spécificités et approches plurielles* (Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation populaire, p. 286).
- Renault-Tinacci, M. (2021). *Les modèles socio-économiques des associations : Spécificités et approches plurielles*. DOC FRANCAISE.
- Tchernonog, V., & Prouteau, L. (2019). *Le paysage associatif français. 3e éd. - Mesures et évolutions* (3e édition). Juris editions.
- Virgos, J. (2021). *Incidences de la resocialisation professionnelle sur les parcours des animateurs jeunesse*. Champ social. <https://www.cairn.info/des-professionnels-pour-les-jeunes--9791034606764-page-71.htm>

ARTICLES SCIENTIFIQUES

- Abadie, F. (2019). Les enjeux de la coordination des politiques de jeunesse. *Cahiers de l'action*, 54(2), 9-13. <https://doi.org/10.3917/cact.054.0009>
- Becquet, V. (2011). L'engagement diversifié, mais réel des jeunes. *Constructif*, 30. http://www.constructif.fr/bibliotheque/2011-11/l-engagement-diversifie-mais-reel-des-jeunes.html?item_id=3131
- Becquet, V., & Stuppia, P. (2021). *Geopolitique de la jeunesse : Engagement et (dé)mobilisations*. Cavalier Bleu.
- Bier, B., & Richez, J.-C. (2010). Politique (locale) de jeunesse : Enjeux et perspectives. *Cahiers de l'action*, 29(3), 101-106. <https://doi.org/10.3917/cact.029.0101>

- Bordes, V. (2007). La place des animateurs au sein de l'intervention sociale : Quelle formation pour quelles missions ? *Pensée plurielle*, 15(2), 101-109. <https://doi.org/10.3917/pp.015.0101>
- Breton, É. (2014). Répondre à l'appel (à projets). Récits d'un apprentissage silencieux des normes de l'action publique patrimoniale. *Politix*, 105(1), 213-232. <https://doi.org/10.3917/pox.105.0213>
- Cortesero, R. (2012). Éducation populaire et animation. *Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation populaire*, 09, 4.
- Dahan, C. (2013). Les adolescents et la culture. *Cahiers de l'action*, 38(1), 9-20.
- Dubost, N. (2010). La création de nouveaux savoirs dans une association : Le projet associatif comme support à l'externalisation des savoirs tacites. *Management Avenir*, 35(5), 293-306.
- Fabre, P. (2005). L'évaluation de la performance des associations dans les villes françaises, entre proximité et contingence. *Comptabilité Contrôle Audit*, 11(1), 55-77. <https://doi.org/10.3917/cca.111.0055>
- Ferrand-Bechmann, D. (2014). Le rôle des associations. Le cas de l'afs et de l'ais. *Sociologies pratiques*, HS 1(3), 77-85. <https://doi.org/10.3917/sopr.hs01.0077>
- Halter, J.-P. (2007). Politiques territoriales de jeunesse et transversalité. *Agora débats/jeunesses*, 43(1), 44-54. <https://doi.org/10.3917/agora.043.0044>
- Hbila, C. (2012). *Jeunes de quartiers populaires et politiques de jeunesse : Adhésion et résistance des jeunes* [Rennes 2]. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00776760/document>
- Hély, M. (2010). Le travail « d'utilité sociale » dans le monde associatif. *Management & Avenir*, 40(10), 206-217. <https://doi.org/10.3917/mav.040.0206>
- Huet, J.-M., & Roques, S. (2017). L'économie sociale et solidaire face aux enjeux du management. *Pearson France*, 11.
- Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire. (2011). Rendre lisible la politique de jeunesse. *Cahiers de l'action*, N° 32(2), 35-53.
- Labadie, F. (2007). Politiques locales de jeunesse et territorialisation de l'action publique. *Agora débats/jeunesses*, 43(1), 30-43.
- Lardeux, L. (2016). L'engagement des jeunes : Stabilité et (r)évolutions. *L'école des parents*, Sup. au 619(5), 79-97. <https://doi.org/10.3917/epar.s619.0079>
- Lardeux, L., & Renault-Tinacci, M. (2021). La participation associative des jeunes. *Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation populaire*, 57, 2.
- Le Grand, E., & Quentel, H. (2017). Vers une politique de jeunesse intégrée : L'exemple de la place des jeunes femmes à Lorient. *Idées et Territoires*, 1, 44.
- Lebon, F. (2018). Engagements professionnels et militants dans l'animation et l'éducation populaire. *Informations sociales*, 196-197(1-2), 93-100. <https://doi.org/10.3917/inso.196.0093>
- Lebon, F., & Lima, L. (2011). Les difficultés au travail dans l'animation. *Agora débats/jeunesses*, 57(1), 23-36. <https://doi.org/10.3917/agora.057.0023>

- Loncle, P. (2007). Évolutions des politiques locales de jeunesse. *Agora débats/jeunesses*, 43(1), 12-28. <https://doi.org/10.3917/agora.043.0012>
- Loncle, P. (2008). Des préoccupations sociales à la santé publique : La prise en charge locale des jeunes. L'exemple rennais. *Histoire@Politique*, 4(1), 13. <https://doi.org/10.3917/hp.004.0013>
- Loncle, P. (2008). Pourquoi faire participer les jeunes ? Expériences locales en Europe. *Débats Jeunesses*, 23(1). https://www.persee.fr/doc/debaj_1275-2193_2008_mon_23_1
- Moalic, M., & Parisse, J. (2020). Les politiques de jeunesse des conseils régionaux. *Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation populaire*, 37, 4.
- Nyssens, M. (2015). L'émergence des quasi-marchés : Une mise à l'épreuve des relations pouvoirs publics - associations. *Les Politiques Sociales*, 1-2(1), 32-51. <https://doi.org/10.3917/lps.151.0032>
- Parisse, J. (2019). Construire des politiques « intégrées » en direction des jeunes. Les enjeux d'une démarche d'expérimentation. *Cahiers de l'action*, 54(2), 15-22. <https://doi.org/10.3917/cact.054.0015>
- Renault Tinacci, M. (2018). *La participation associative, une nouvelle voie politique ? : Du désir de politisation ordinaire : effets politiques et construction d'une citoyenneté personnalisée dans l'expérience associative parisienne* [These de doctorat, Sorbonne Paris Cité]. <http://www.theses.fr/2018USPCB148>
- Roudet, B. (2012). Qu'est-ce que la jeunesse ? *Après-demain*, N ° 24, NF(4), 3-4. <https://doi.org/10.3917/apdem.024.0003>
- Sauvadet, T. (2006). Les jeunes « de la cité » : Comment forment-ils un groupe ? *Socio-logos . Revue de l'association française de sociologie*, 1, Article 1. <https://doi.org/10.4000/socio-logos.55>
- Tchernonog, V. (2012). Le secteur associatif et son financement. *Informations sociales*, 172(4), 11-18. <https://doi.org/10.3917/inso.172.0011>
- Virgos, J., Dansac, C., & Vachée, C. (2017, janvier). Créer du lien pour émanciper, quand la fonction de facilitation devient un marqueur identitaire pour les animateurs. *L'animation socioculturelle : quels rapports à la médiation ?* <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01520279>

RAPPORTS, DOCUMENTS

- Berhuet, S., Brice Mansencal, L., Hoibian, S., Millot, C., & Muller, J. (2022). *Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2021* (Rapports d'étude). <https://injep.fr/publication/barometre-djepva-sur-la-jeunesse-2021/>
- Siurala, L. (2005). *A European Framework for Youth Policy* (p. 57). Council of Europe. https://pjp-eu.coe.int/documents/42128013/47261806/COE_european_framework_4YP_EN.pdf/998de93b-bc9d-475f-bf27-d6fd9a810fed

SITES INTERNET

Caisses d'Allocations Familiales, *Objectifs PS Jeunes*, récupéré sur : <https://www.caf.fr/partenaires/caf-de-l-allier/partenaires-locaux/la-ps-jeunes> (Consulté le 15 Avril 2022)

Code général des collectivités territoriales. Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018. Article L1411-1. <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006149206/> (Page consultée le 10 mai 2022)

France Bénévolat. (2008). *Le renouvellement des dirigeants associatifs*. <https://www.francebenevolat.org/sites/default/files/uploads/documents/renouv-2008.pdf> (Page consultée le 10 octobre)

INSEE (2019), L'emploi dans les métiers du sport et de l'animation : entre instabilité et tremplin. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4172210> (Page consultée le 1 juin 2022)

France Bénévolat (2019). *L'évolution de l'engagement bénévole associatif, en France, de 2010 à 2019* - en partenariat avec Recherches & Solidarités

INSEE. (2022). Dossier complet commune de Rennes. *Évolution et structure de la population en 2018*. (Page consultée le 8 Janvier 2022)

Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association. (1901). <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006069570/> (Page consultée le 20 mars 2022)

Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions. (1982). <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000880039/> (Page consultée le 19 Avril 2022)

Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté. (2017). <https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000032396041/> (Page consultée le 17 Avril 2022)

Loi organique n° 2021-1836 du 28 décembre 2021 relative à la modernisation de la gestion des finances publiques : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044589827> (Page consultée le 10 Janvier 2022)

Ministère de l'économie, des finances et de la relance. (2020). *La contractualisation entre l'État et les collectivités*. <https://www.budget.gouv.fr/reperes/finances-publiques/articles/la-contractualisation-entre-letat-et-les-collectivites> (Page consultée le 4 Octobre 2021)

Verpeaux, C. Rimbault, F. Waserman (2021), « *Les collectivités territoriales et la décentralisation* », Découverte de la vie publique. <https://www.vie-publique.fr/catalogue/23094-les-collectivites-territoriales-et-la-decentralisation>. (Page consultée le 7 Janvier 2022).

Fonctionnement des UC en BPJEPS : <https://www.formation-bpjeps.com/uc-bpjeps/> (page consultée le 4 mai 2022)

A N N E X E S

Annexe 1 : Guide d'entretien des professionnel-le-s et bénévoles ayant des actions directes ou indirectes en direction de la jeunesse sur le territoire

Présentation :

- Étudiante en Master 2 Santé Publique : *Enfance, Jeunesse : Politiques et accompagnement* à l'EHESP. Cet entretien est réalisé dans le cadre de mon apprentissage, au sein de la Maison de Quartier X et Y. La mission étant de réaliser un diagnostic territorial participatif et partagé jeunesse (11-17 ans). L'objectif est de réaliser une enquête qualitative afin de recueillir un état des lieux des actions en direction de la jeunesse sur le territoire et d'analyser les enjeux qui y sont liés/pour répondre de la meilleure façon possible aux attentes des besoins des jeunes.
- L'entretien durera environ une heure.
- Enregistrement audio, sera effacé après la rédaction du compte rendu
- Vos propos seront **anonymisés** et les informations que vous me confierez resteront **confidentielles**.
- Présentation des thématiques. N'hésitez pas à développer/détailler vos propos.

Thème 1 : La profession de l'enquêté.e et ses missions

Quelle est votre fonction ?

Relance : Depuis quand l'exercez-vous ?

Quel est votre parcours ?

Pouvez-vous me parler de la structure (*ou territoire*) dans laquelle vous exercez ? (*Historique, missions, valeurs*)

Comment est composé votre équipe ? Avec qui travaillez-vous ? (*Service civique, salariés, stagiaires, bénévoles, habitants, etc.*) *Comment est financée votre association ? (Autonomie ?)*

Quelles sont vos missions principales ?

Relance : Des missions sont-elles en lien direct ou indirect avec la jeunesse ?

Relance : Si oui, à quelles occasions ?

Quelle population est concernée par vos actions ?

Votre structure (*ou territoire*) est-il amené à changer ? (*Ex : nouveaux projets, changement d'équipes, modification de l'espace urbain, aménagements de l'espace public, etc.*)

Thème 2 : Les actions en direction de la jeunesse

Touchez-vous en grande partie la jeunesse dans vos actions ?

Relance : Dans vos actions, lesquelles touchent en majorité les jeunes ?

Relance : Comment s'organise ces actions à direction des jeunes ? (*Programmation, consommation, accès libre, échange formel/informel, etc.*)

Combien de jeunes sont adhérents environ chaque année à votre structure ?

En majorité, d'où viennent les jeunes accueillis dans votre structure ? (*Quartier ? Rennes ? Rennes Métropole ? Autres ?*)

Quels sont les jeunes qui fréquentent votre structure, ou qui utilisent votre dispositif ? (*Tranche d'âge, statut socio-pro, sexes...*) (*ou « Qui sont les jeunes de votre territoire ? »*) ?

Comment qualifieriez-vous la participation des jeunes aujourd'hui ?

Quelle place est faite à la participation des jeunes sur votre territoire (*ou dans votre structure*) ?

Comment prenez-vous en compte la participation des jeunes dans vos actions (*ou sur votre territoire*) ?

Selon vous, la parole des jeunes dans votre structure (*ou territoire*) est-elle assez entendue ?

Relance : Si non, comment pensez-vous pouvoir améliorer cela ?

Thème 3 : Les jeunes du territoire

Comment percevez-vous les jeunes âgé·e·s de 11 à 17 ans dans la commune ?

Comment pourriez-vous décrire les jeunes accueilli·e·s ?

Avez-vous identifié des jeunes qui restent en dehors des dispositifs/ des équipements ?

Relance : Si oui, selon vous, pourquoi ? (*Manque d'information, moyen financiers, manque d'intérêt, etc.*)

Selon vous, quels sont les besoins des jeunes sur le territoire aujourd'hui ? Comment a évolué ces besoins ?

Selon vous, la crise sanitaire a-t-elle modifiée ces besoins ?

Relance : Si oui, lesquels ?

Selon vous, quels sont les atouts et les freins de votre territoire pour répondre aux besoins des jeunes ?

Selon vous, quelles informations avez-vous besoins pour répondre aux besoins de ces jeunes ?

Sentez-vous parfois démunis pour répondre aux besoins des jeunes ?

Relance : Si oui, comment pensez-vous pallier ce manque d'informations ?

Thème 4 : Partenariat

En ce qui concerne la population jeune, travaillez-vous en partenariat avec d'autres structures/services pour mener à bien vos missions ?

Relance : Avec qui travaillez-vous ? Dans quel cadre ?

Relance : Comment ? (*Réunions, actions communes, etc.*)

Relance : Avez-vous le sentiment qu'il peut y avoir des doublons ? Si oui, comment éviter cela ?

Selon vous, y'a-t-il assez de lien avec les différents acteur·rice·s jeunesse du territoire ?

Relance : Si non, comment pensez-vous qu'il est possible de faire mieux ? Par quels moyens ?

Quels sont les principaux sujets de préoccupation de votre structure (*ou territoire*) actuellement (de manière générale) ?

Relance : Quelles sont les priorités pour la jeunesse ? Quelles thématiques souhaitez-vous investir ?

Thème 5 : Communication

Par quels moyens communiquez-vous sur vos actions ?

Comment communiquez-vous en particulier avec la population jeune ?

Relance : Avez-vous une communication spécifique pour cette population ?

Selon vous, les réseaux sociaux sont-ils primordiaux aujourd'hui pour toucher la population jeune ?

Quelle attente avez-vous du diagnostic territorial ?

Avez-vous quelque chose à rajouter, Remerciement.

Talon :

➤ *Variables « classiques » et en fonction de « l'objet d'étude » :*

Genre de la personne :

Fonction :

Service :

Territoire :

Lieu d'habitation :

Enfants :

Marlec	Morane	08/07/2022
Master 2 mention santé publique Parcours : « Enfance, jeunesse : politiques et accompagnements »		
Les politiques locales de Jeunesse déléguées de la Ville vers le milieu associatif : L'exemple des Maisons de Quartier à Rennes		
Promotion 2021-2022		
<p>Résumé :</p> <p><i>Dans quelle mesure les Maisons de Quartier permettent-elles de répondre aux objectifs des politiques locales de jeunesse rennaise dans leur territoire d'implantation?</i></p> <p>Ce mémoire examine à partir de cette question la place de ces associations d'éducation populaire sur le territoire Rennais par l'immersion au sein de deux Maisons de quartier dans le cadre de la réalisation d'un diagnostic partagé et participatif Jeunesse.</p> <p>Dans un premier temps, il convient d'analyser la particularité du territoire rennais pour la mise en œuvre de sa politique de jeunesse. Afin de répondre aux besoins des jeunes, la Ville donne une place prépondérante aux associations, par le moyen d'une délégation de ses politiques locales de jeunesse. Dans un deuxième temps, ce travail met en lumière l'importance de la mise en place d'un réseau partenarial requis politiquement ainsi que de la volonté de ces associations sur le territoire entre les différent·e·s acteur·rice·s. Il convient dans ce cadre de définir les freins et les leviers permettant ce partenariat. Enfin, dans un contexte de mutation du milieu associatif et de baisse des subventions, il est souligné les contraintes qui pèsent sur les salarié·e·s exerçant dans ce domaine. Face à ce constat, cette dernière partie dégage l'adaptabilité constante des professionnel·le·s pour valoriser leur projet associatif et évoluer au sein de ces associations de loi 1901.</p>		
<p>Mots-clés :</p> <p>Associations d'éducation populaire, Maisons de quartier, Politiques locales de jeunesse, partenariat, projet associatif</p>		
<p><i>L'École des Hautes Études en Santé Publique, l'Université Rennes 1 et l'Université Rennes 2 n'entendent donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les mémoires : ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.</i></p>		